



Développement territorial
Évaluations
Politiques sociales
Europe



Jean-Paul Villié

Conseil en développement territorial

400 chemin de Villemagne - 42570 St-Héand

tél. : 06 08 53 53 64

courriel : contact@sitelle.fr

www.sitelle.fr



Evaluation finale du programme

LEADER 2014-2020

du GAL Carcassonnais

"Renforcer les liens sur le Carcassonnais pour un développement équilibré du territoire".

Octobre 2021



Sitelle est une activité de la coopérative d'entrepreneurs OXALIS



OXALIS · 603 boulevard Président Wilson · 73100 Aix-les-Bains

04 50 24 44 55 ● Fax 04 79 61 09 28 ● info@oxalis-scop.org ● www.oxalis.coop

SCOP-SA à capital variable ● RCS Chambéry ● SIREN 410 829 477 ● APE 8299Z

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
LE CADRE.....	4
1. Le programme LEADER	4
2. Le territoire	5
3. L'évaluation.....	6
4. La méthode de l'évaluation	7
5. La stratégie.....	8
6. La maquette initiale.....	9
LA GOUVERNANCE	10
1. Le GAL	10
2. Le comité technique	11
3. Le comité de programmation.....	11
1) Les réunions du comité de programmation	12
2) Le fonctionnement du comité de programmation	15
3) Le partenariat public-privé	16
4) Le lien avec les intercommunalités	16
4. La gestion	17
5. L'animation du programme	20
LA COMMUNICATION	22
LA PROGRAMMATION	24
1. L'enveloppe FEADER.....	24
2. Une montée en puissance de la programmation.	26
3. Des maîtres d'ouvrage essentiellement privés.....	27
4. Le montant des opérations.....	28
5. La nature des actions : de nombreux investissements	30
ANALYSE TERRITORIALE	32
1. De projets bien répartis sur le territoire	32
2. Un programme bénéficiant à l'ensemble du territoire.....	34
3. La sélection des dossiers.....	37
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION SELON LES FICHES ACTIONS	39
1. Classement des actions selon les objectifs des fiches action	39
2. Classement des actions selon leur champ thématique.....	41
3. Fiche-Action n°1 : Améliorer la qualité et la modernité des sites et produits existants	42

4. Fiche-Action n°2 : Développer une offre économique structurante dans les domaines touristique, agricole et agritouristique, complémentaire à Carcassonne, sur l'ensemble du Carcassonnais.	44
5. Fiche-Action n°4 : Faire connaître, en interne et en externe, les richesses du territoire et de ses productions, pour attirer des visiteurs et des consommateurs.	46
LES IMPACTS	49
1. L'innovation.....	52
2. Les liens.	54
1) Le lien rural – urbain	54
2) Les liens entre acteurs	54
3) Les liens entre secteurs d'activité.....	55
4) Les liens institutionnels et la structuration du territoire.....	55
5) La plus-value de LEADER selon les membres du comité de programmation.	56
SYNTHESE	57
VERS UNE NOUVELLE GENERATION LEADER	58

LE CADRE

1. Le programme LEADER

L'acronyme LEADER signifie «Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un programme de développement rural proposé par l'Union européenne depuis 1990 et aujourd'hui géré à l'échelle régionale dans le cadre du Plan de développement rural grâce aux crédits du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

LEADER repose sur 7 principes qui, au-delà de l'aspect strictement financier, guident les territoires dans la conception et la mise en œuvre de leur stratégie locale de développement.



Les sept principes LEADER :

- ➔ La mise en œuvre d'une **stratégie ciblée**, pour garantir la concentration des moyens et la lisibilité.
- ➔ Une **approche ascendante**.
- ➔ Une gouvernance fondée sur un **partenariat public/privé**.
- ➔ La **mise en réseau** (volonté de s'engager dans des processus d'échange, de capitalisation de pratiques de développement innovantes, donnant la possibilité de transférer ces expériences sur d'autres territoires).
- ➔ L'**innovation**, tant en termes de méthodes que de contenus.
- ➔ La **coopération** avec d'autres territoires français ou européens.
- ➔ Une **approche intégrée** et multisectorielle (approche globale consistant à associer plusieurs secteurs de l'économie rurale).

2. Le territoire

Le territoire LEADER du GAL Carcassonnais regroupe 96 communes et 2 intercommunalités. Il correspond au Pays Carcassonnais.

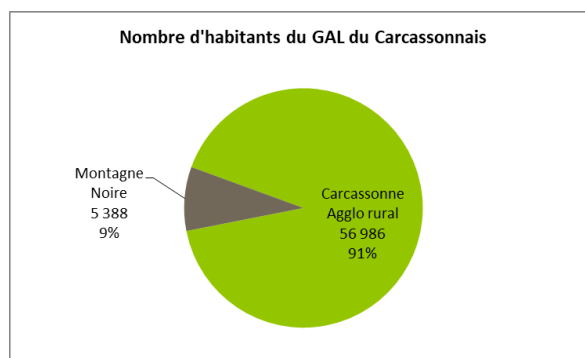
Le GAL du Carcassonnais compte 62 824 habitants en 2017.

Il regroupe deux EPCI :

- Carcassonne Agglomération (56 986 habitants hors Carcassonne),
- et la communauté de communes de la Montagne Noire (5 838 habitants).

Le programme LEADER ne concerne en effet pas l'intégralité du territoire de Carcassonne Agglo :

- les neuf communes du Piémont d'Alaric ont été intégrées dans la communauté d'agglomération après le lancement du programme : *Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze*. Ces communes se trouvent dans le GAL de l'Est Audois.
- La ville de Carcassonne.



Le GAL du Carcassonnais parmi les GAL français (métropole)



Le territoire du GAL se situe dans la moyenne des GAL français, tant au niveau de sa population que de sa superficie :

	Population	Superficie	Nombre de communes
GAL du Carcassonnais	62 824 hab	1 257 km ²	96
Moyenne nationale	74 000 hab	1 546 km ²	80

4. La méthode de l'évaluation

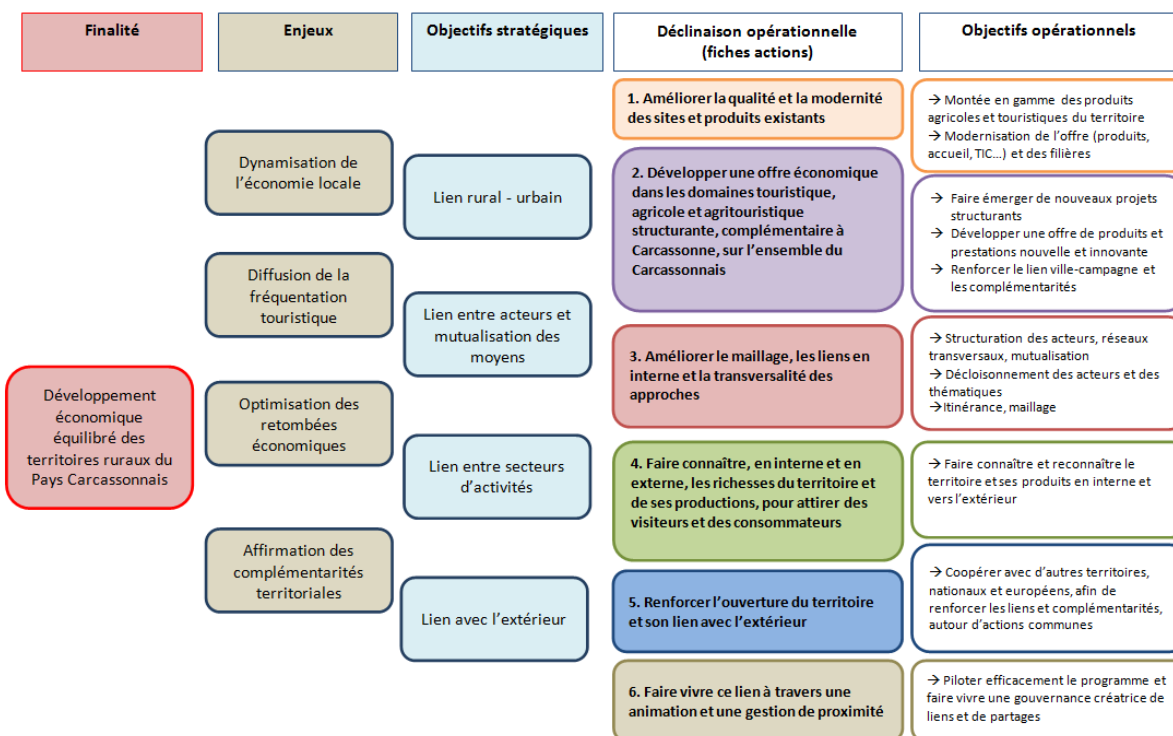
L'évaluation du programme LEADER du Carcassonnais a été conduite entre février et septembre 2021, selon la méthodologie suivante :

- Analyse quantitative à partir des tableaux de suivi et des éléments de bilan.
- Analyse des différents documents disponibles : dossier de candidature initiale, rapports d'activité, comptes rendus des comités de programmation, bilan des opérations, etc.
- Conduite d'entretiens individuels.
- Travail technique avec l'équipe LEADER, afin de "balayer" l'ensemble des opérations programmées depuis le début du programme.
- Enquête par questionnaire auprès des membres du comité de programmation : 20 réponses dont 9 publics et 10 privés.
- Enquête par questionnaire auprès des bénéficiaires (23 réponses, soit un taux de retour de 55%).
- Animation d'une réunion du comité technique dédiée à l'évaluation le 20 mai 2021 à Carcassonne.
- Animation d'une réunion du comité de programmation dédiée à l'évaluation le 28 juin 2021 à Fontiers-Cabardès (13 participants).
- Animation d'une rencontre participative le 29 juin 2021 à Arzens, à laquelle ont été conviés l'ensemble des bénéficiaires du programme (21 participants).
- Présentation et discussion des résultats devant le comité de programmation du 11 octobre 2021 et l'assemblée générale du Pays Carcassonnais du 12 octobre 2021.

5. La stratégie

La stratégie LEADER du Carcassonnais est résumée de la manière suivante :

"Renforcer les liens sur le Carcassonnais pour un développement équilibré du territoire".



Cette stratégie est déclinée en 6 fiches actions :

Fiche 1: Améliorer la qualité et la modernité des sites et produits existants.

Fiche 2: Développer une offre économique structurante dans les domaines touristique, agricole et agritouristique, complémentaire à Carcassonne, sur l'ensemble du Carcassonnais.

Fiche 3 : Améliorer le maillage, les liens en interne et la transversalité des approches (fiche supprimée suite à l'évaluation intermédiaire de 2018).

Fiche 4 : Faire connaître, en interne et en externe, les richesses du territoire et de ses productions, pour attirer des visiteurs et des consommateurs.

Fiche 5: Renforcer l'ouverture du territoire et son lien avec l'extérieur (coopération inter-GALS).

Fiche 6: Animation et gestion du GAL.

Lors de l'évaluation intermédiaire en 2018, il a été décidé de supprimer la Fiche-action n°3 considérant que ses objectifs étaient déjà présents dans les fiches-actions n°1, 2 et 4 et que de ce fait, elle n'avait jamais été utilisée.

6. La maquette initiale

L'enveloppe initiale se montait à une subvention FEADER de 1 849 400 €.

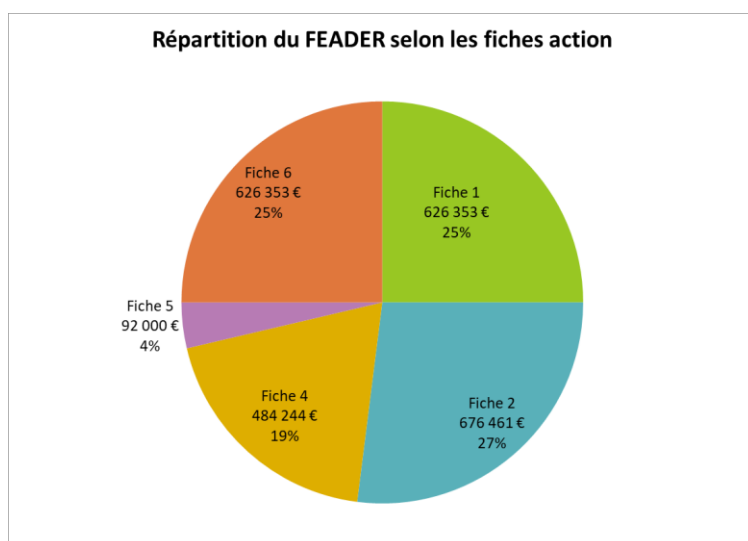
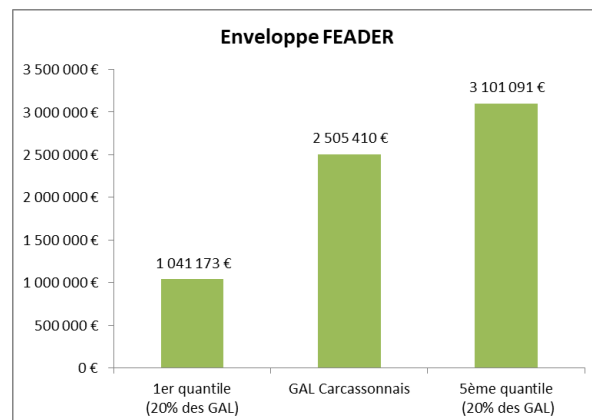
En 2018 Le GAL a formulé une demande de 842 729 € sur l'enveloppe réservataire et a obtenu 655 410 €.

⇒ Soit un total de 2 505 410 € répartis comme suit :

Fiche-action	Intitulé de fiche action	Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)	Total du cofinancement	%	10% Ville centre
1	Améliorer la qualité et la modernité des sites et produits existants	626 352,50 €	125 270,50 €	751 623,00 €	25%	62 635,25 €
2	Développer une offre économique dans les domaines touristiques, agricole et agritouristique structurante, complémentaire à la Cité de Carcassonne, sur l'ensemble du Carcassonnais	676 460,70 €	135 292,14 €	811 752,84 €	27%	67 646,07 €
4	Faire connaître en interne et en externe, les richesses du territoire et de ses productions, pour attirer des visiteurs et des consommateurs	484 244,30 €	96 848,86 €	581 093,16 €	19%	48 424,43 €
5	Renforcer l'ouverture du territoire et son lien avec l'extérieur	92 000,00 €	18 400,00 €	110 400,00 €	4%	0,00 €
6	Faire vivre ce lien à travers une animation et une gestion de proximité	626 352,50 €	125 270,50 €	751 623,00 €	25%	0,00 €
	TOTAL	2 505 410 €	501 082 €	3 006 492 €	100%	178 705,75 €

Cette enveloppe se situe dans le haut de la moyenne des enveloppes attribuées aux GAL français.

(source : étude sur la mesure 19 LEADER des PDRR 2014-2020, Réseau rural français, 2019).



A ce total s'ajoute en juillet 2021 un montant de 588 771 € relevant de la dotation complémentaire au titre de la période de transition 2021-2022.

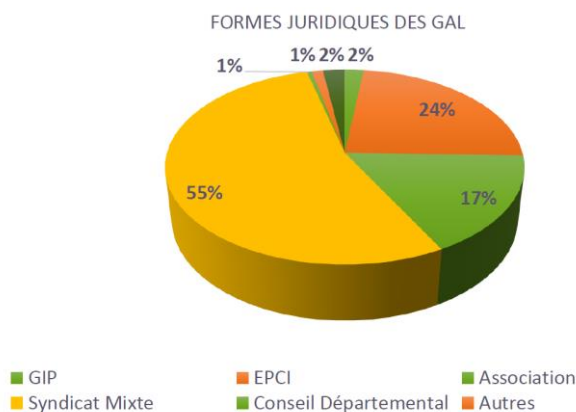
➔ Soit un total FEADER de 3 094 181 €.

LA GOUVERNANCE

1. Le GAL

La structure porteuse du GAL est l'association du Pays Carcassonnais.

Seuls 17% des GAL français sont portés par une association, et 1/3 des GAL recouvrent des Pays, soit 113 GAL sur 339.



Source : étude sur la mesure 19 LEADER des PDR 2014-2020, Réseau Rural, 2019.

L'objet de l'association du Pays Carcassonnais est en particulier « *d'animer et contribuer à l'élaboration d'une politique de développement local à l'échelle du territoire (...) d'être un outil de participation, de débat, de réflexion et de concertation entre élus et non élus* ».

Cet objet est en phase avec les principes et valeurs qui guident LEADER, la gouvernance LEADER et le partenariat public-privé en particulier était déjà au cœur de la raison d'être du Pays.

Sa légitimité à porter le programme LEADER apparaît alors entière.

Ainsi, le portage par le Pays présente plusieurs intérêts, fortement affirmés lors des ateliers :

- Il permet de définir et de mettre en œuvre un projet LEADER sur un territoire cohérent dont les composantes partagent des problématiques et des enjeux similaires.
- Il transcende les échelons administratifs et politiques des intercommunalités.
- Il permet un mode gestion souple et une réactivité importante.

Paroles de membres du CP et de bénéficiaires :

L'intérêt du GAL c'est qu'il est porté par une structure indépendante.

Je pense que cela fonctionne grâce à une très bonne stabilité de l'équipe avec une présence sur le terrain, des liens avec les personnes intéressées, et surtout une structure indépendante et autonome qui n'est pas pilotée de l'extérieur.

C'est grâce à son fonctionnement sous la forme associative et indépendante que l'on peut fonctionner comme ça.

2. Le comité technique

Une réunion du Comité technique a lieu avant chaque Comité de programmation afin de préparer le comité de programmation (avis technique pour chaque dossier).

Il est constitué des chargés de mission du Pays, de Carcassonne Agglo et de la Communauté de communes de la Montagne Noire, ainsi que des principaux partenaires techniques (Conseil régional, Conseil départemental, État, Chambres consulaires).

Cette instance est jugée très pertinente et efficace par ses membres. Elle est appréciée des membres du comité de programmation :

Le travail fait en amont par l'équipe permet des décisions en toute connaissance de cause et le débat est là pour les éclaircissements

Le comité technique permet en outre l'échange d'informations et le relais du GAL auprès des collectivités et des institutions compétentes sur le territoire.

3. Le comité de programmation

Le comité de programmation est composé de 23 membres titulaires (10 voix collège public, et 13 voix collège privé) et de 23 membres suppléants. Les membres privés représentent 56,5% des voix.

Les membres du collège public :

- 2 représentants de l'association Pays Carcassonnais.
- 2 élus de la communauté de communes de la Montagne Noire.
- 6 élus de Carcassonne Agglo.

Les membres du collège privé :

- 4 rapporteurs de commissions du Pays : tourisme, patrimoine, viticulture, culture.
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture.
- 1 représentant de la Chambre de commerce.
- 1 représentant de la Chambre de métiers.
- 1 représentant des viticulteurs.
- 5 acteurs locaux représentants des secteurs d'activité : commerce, artisanat, patrimoine, culture, agriculture.

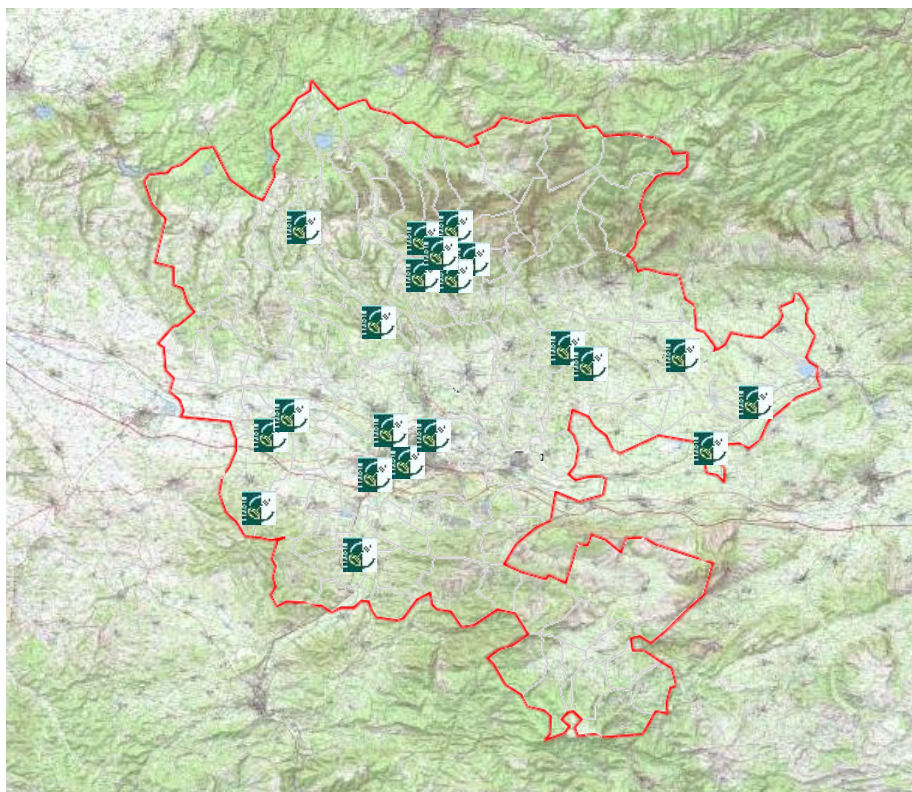
Pour délibérer valablement le double quorum doit être respecté lors de chacune des réunions du comité de programmation : 50% des membres doivent être présents, soit au moins 12 d'entre eux, parmi lesquels la moitié au moins doit appartenir au collège privé.

1) Les réunions du comité de programmation

Le comité de programmation se réunit au rythme de quatre réunions par an.

Ces réunions sont organisées en différents lieux du Pays, souvent au sein même des projets financés par LEADER, ce qui permet de visualiser concrètement les actions dans une ambiance conviviale.

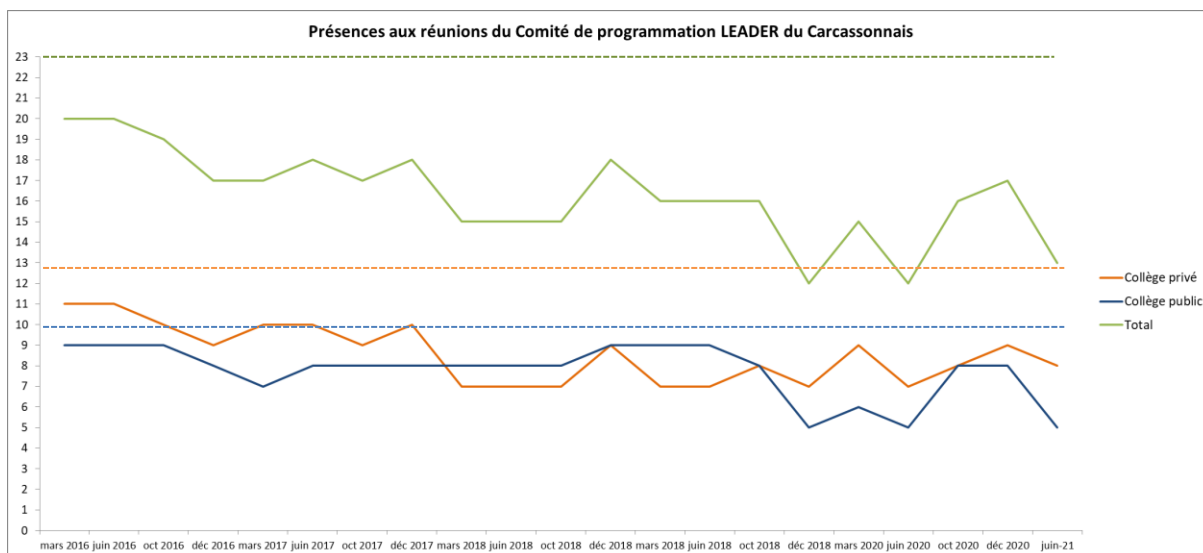
Lieux des réunions du comité de programmation entre 2016 et 2021



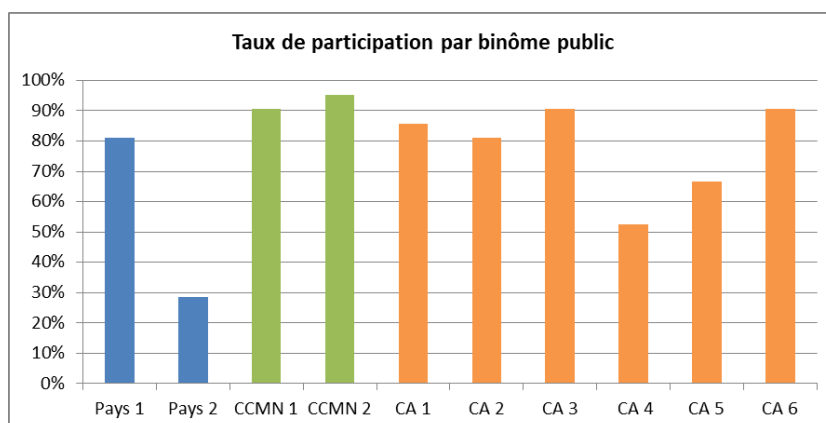
Je trouve que c'est très bien de se retrouver dans des lieux représentatifs des actions menées par le comité de programmation. C'est judicieux, à conserver.

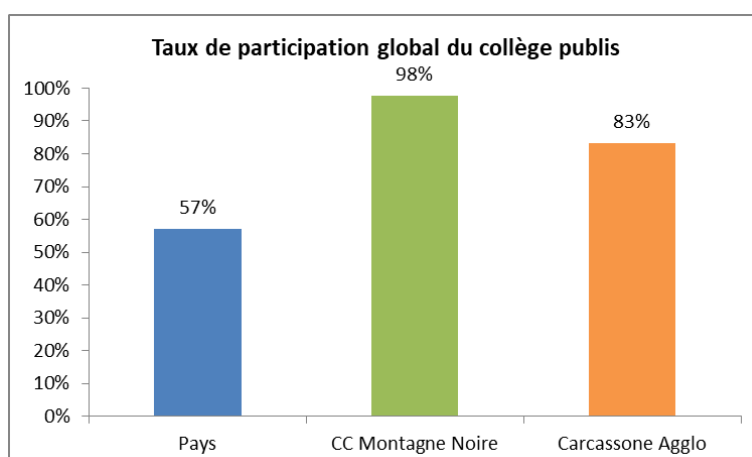
Ses réunions n'ont jamais été confrontées à l'absence du double quorum. (alors que 39% des GAL français déclarent rencontrer des difficultés).

On constate une baisse tendancielle dans le temps de la participation au comité de programmation. Cette tendance n'est pas propre au Pays Carcassonnais, mais est commune à tous les GAL. Si le double quorum a toujours été respecté, on peut noter qu'il existe une marge importante comme l'illustrent les lignes horizontales du graphique ci-dessous qui indiquent le niveau de participation si l'ensemble des membres étaient présents.



⇒ La participation des membres du collège public s'avère relativement contrastée : Si la présidente du Pays est très présente, le second binôme représentant le Pays n'est présent qu'à 29%.



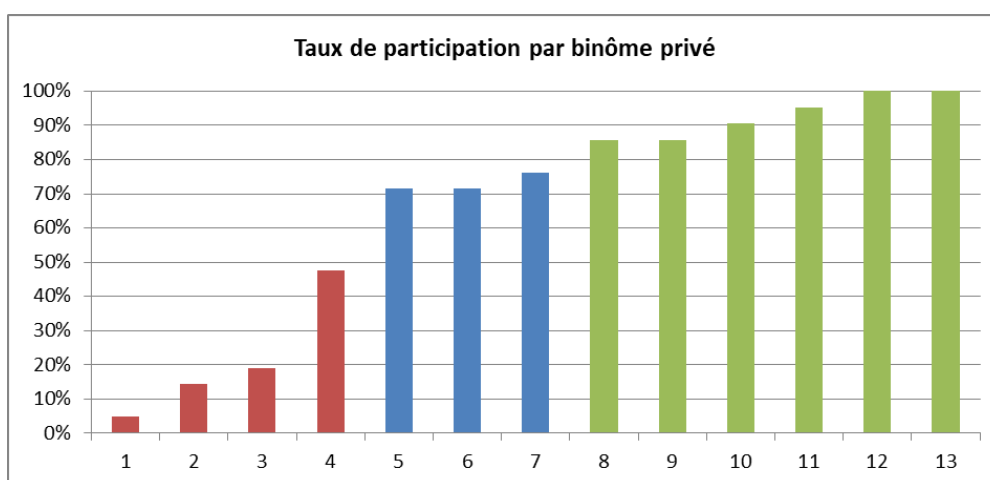


Les représentants de la communauté de la Montagne Noire assistent à presque toutes les réunions. Ceux de Carcassonne Agglo sont un peu moins assidus, mais avec un taux cependant élevé de 83%.

- ⇒ Une participation inégale des membres du collège privé : on observe une très forte implication de quelques membres (4 binômes sont à 90% ou plus de participation), mais à l'inverse quelques binômes très peu investis : pour 3 d'entre eux, le taux de participation se situe en dessous de 20%. Ce constat conduit à s'interroger sur le risque de l'« entre soi », pointé par certains partenaires et qui nécessite que le Pays s'interroge sur la composition et les règles de fonctionnement du futur comité de programmation.

Le binôme de la chambre des métiers n'a assisté qu'à 3 réunions du CP. La chambre d'agriculture a participé à 10 réunions, soit 45% de l'ensemble, mais avec une absence continue depuis mars 2019. En revanche, la CCI se distingue avec un taux relativement élevé de participation à 73%.

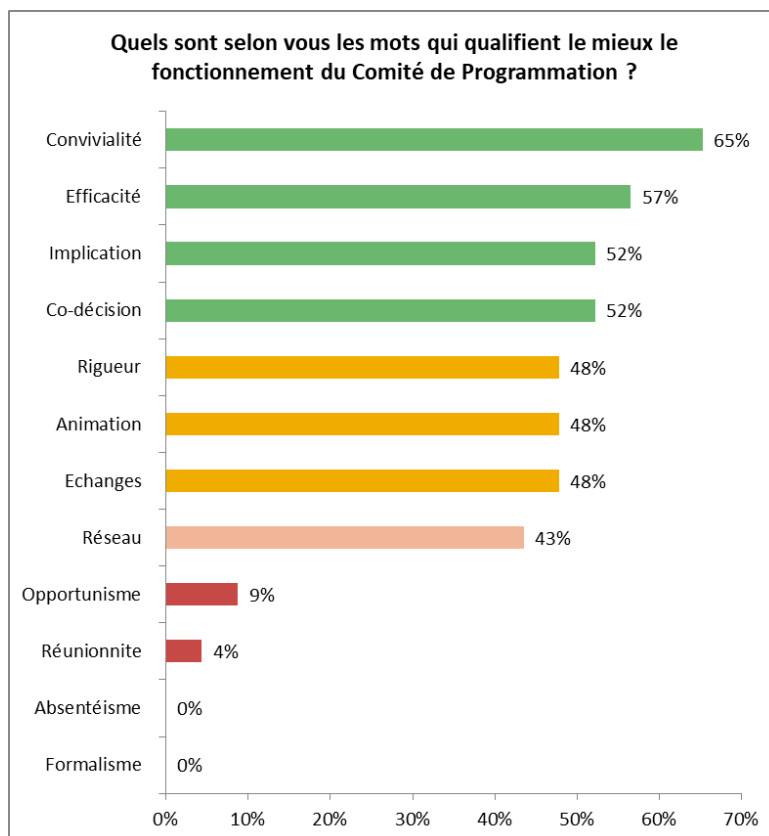
En dehors des consulaires, les représentants des secteurs du commerce et de l'agriculture n'ont que très peu participé, voire pas du tout pour le commerce.



On peut regretter que le comité de programmation ne se soit pas attaché à remobiliser ses membres défaillants ou à les remplacer.

2) Le fonctionnement du comité de programmation

La convivialité est le premier mot qui vient à l'esprit des membres du comité de programmation. Et en effet, les réunions du comité de programmation sont organisées chez les porteurs de projet et sont souvent l'occasion d'un repas pris ensemble.



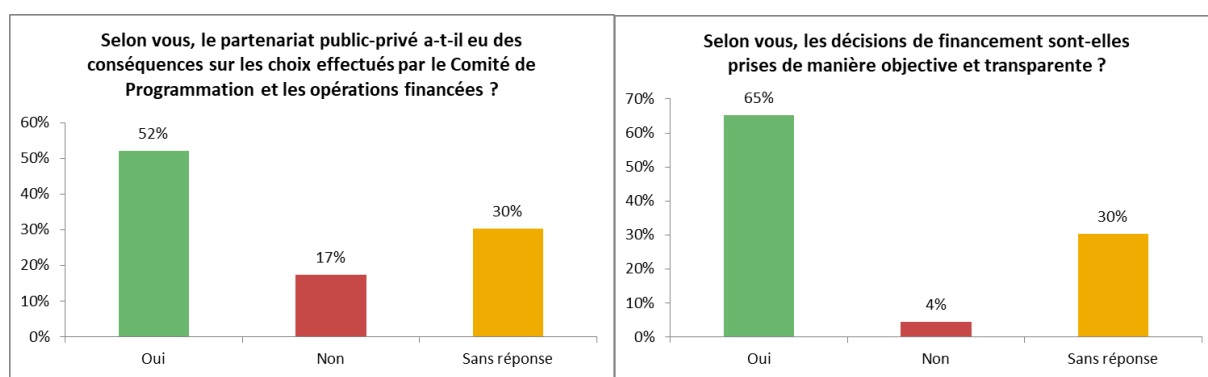
Les items à connotation négative ne sont pas retenus par les membres du comité de programmation, ou de manière très marginale.

3) Le partenariat public-privé

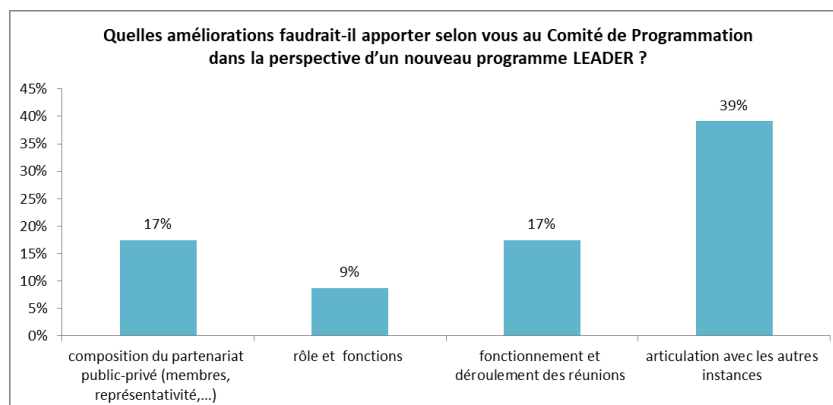
Le partenariat public-privé, base de la gouvernance du GAL est perçu comme un atout par plus de la moitié des membres du comité de programmation. Ils sont seulement 17% à penser que ce partenariat n'a pas de conséquences sur les choix effectués.

Le regard porté par les partenaires du privé complète ceux portés par les partenaires du public. Ils expriment leur ressenti, leur vécu, ils sont proches des réalités. C'est un bon partenariat.

Ce sont souvent des points de vue très différents sur l'intérêt de certains dossiers, l'échange entre privé et public ouvre les yeux sur une autre façon de considérer les actions et quelques fois fait basculer une prise de décisions dans un sens contraire à ce qui aurait pu être pris sans cette contradiction de point de vue.



4) Le lien avec les intercommunalités



La principale remarque concernant les améliorations à apporter au comité de programmation concerne son articulation avec les autres instances, et en particulier les collectivités du territoire :

*Les élus ne jouent pas le rôle de représentants ou de porte-parole de leurs collectivités.
Les élus siègent en totale autonomie.
Prévoir une rencontre dans le programme avec les élus du territoire en charge de l'économie.
Je ne sais pas comment ils sont tenus au courant mais je crois que Valérie fait le lien.*

Pour les élus non membres du comité de programmation, LEADER apparaît plus comme une ligne financière que comme un programme porteur de principes spécifiques :

« Pour les élus, LEADER est un dispositif comme un autre dont la spécificité leur passe un peu au-dessus ».

Mais ils reconnaissent l'intérêt de pouvoir financer des projets privés.

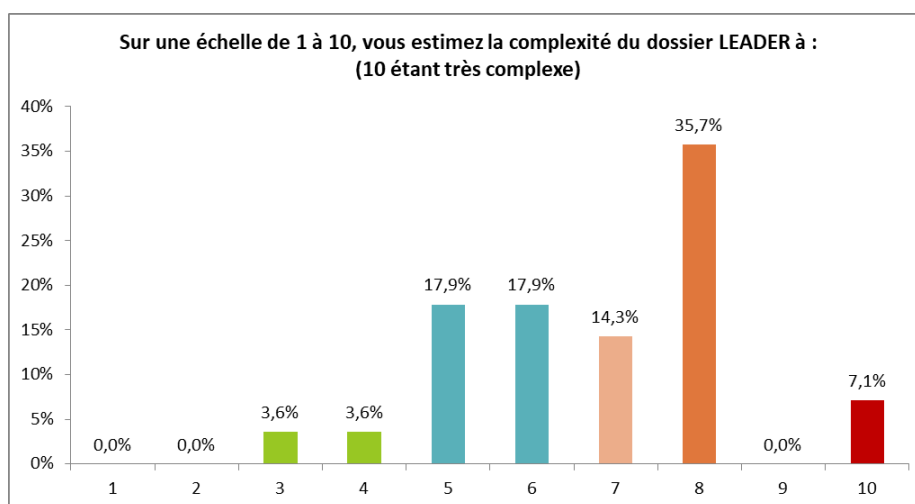
Il convient cependant de nuancer ces perceptions. L'existence des règlements d'intervention des intercommunalités en faveur de LEADER démontre leur intérêt avéré pour cette dynamique à l'origine. Ainsi, « Carcassonne Agglo a choisi d'accompagner les actions et les projets qui viennent compléter et approfondir les différentes politiques sectorielles portées par l'intercommunalité et dont celles, relevant de la promotion touristique et du développement économique agricole ¹ ».

4. La gestion

L'équipe technique du GAL chargée de la gestion et de l'animation est composée de deux personnes à temps plein, dont la compétence et le dynamisme font l'unanimité.

Le montage et la gestion administrative des dossiers

LEADER est un programme dont la complexité est jugée élevée. 75% des bénéficiaires lui attribuent une note supérieure à 5 sur une échelle de 10.



Mais, dans le cas du GAL du Carcassonnais, plusieurs facteurs convergent pour faciliter la tâche des porteurs de projets :

➔ L'existence du DOMO (Document de mise en œuvre) de la stratégie locale de développement du GAL du Carcassonnais pour la période 2014-2020, validé par le COPROG du 10 mars 2016, est incontestablement un point fort du GAL Carcassonnais.

¹ Règlement d'intervention de Carcassonne agglomération Co-financement leader.

Ce DOMO précise entre autres éléments essentiels le circuit de sélection d'un projet et propose une fiche projet pour l'instruction.

→ Les règlements d'intervention des EPCI : un véritable soutien facilitateur.

Ces règlements affirment le soutien des intercommunalités à la stratégie LEADER en lui dédiant une enveloppe spécifique constituant un cofinancement national – nécessaire pour mobiliser du FEADER - et précisent les modalités de cofinancement :

- Carcassonne Agglo : enveloppe annuelle de 50 000 € avec un plafond de 10 000 € par projet, avec un taux d'intervention maximal de 16% du montant HT des dépenses éligibles.
- Communauté de communes de la Montagne Noire : enveloppe de 5 000 € par an.

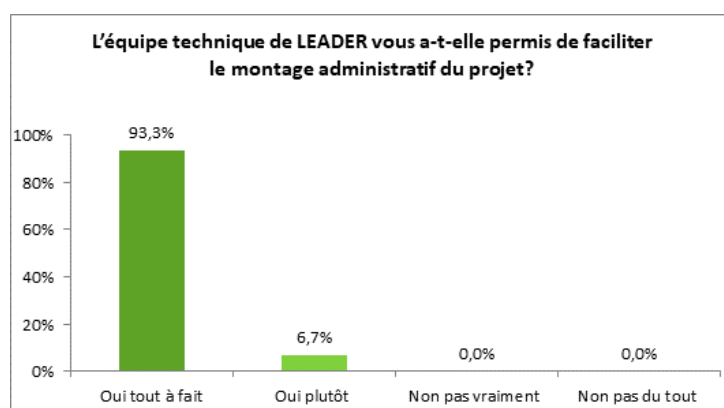
L'effort financier spécifique consenti par chaque EPCI est proportionnel à la part de sa population éligible à LEADER et se monte à environ 0,8 € par habitant et par an.

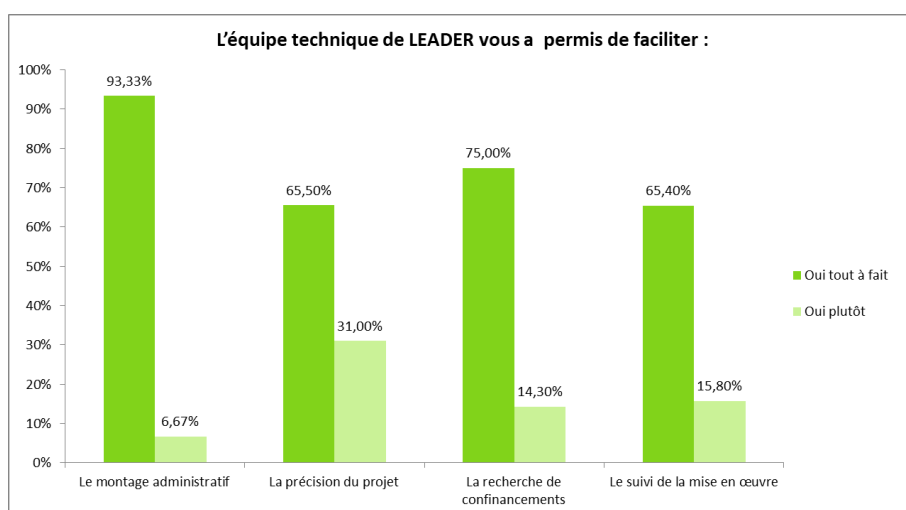
Ces enveloppes permettent à des projets privés de mobiliser du FEADER et donc d'être retenus plus facilement dans le cadre de LEADER.

Co-financements attribués par les intercommunalités			
Nature du maître d'ouvrage privé	Carcassonne Agglo	CC Montagne Noire	Total
Association	37 331,91 €	10 545,54 €	47 877,45 €
Entreprise	102 104,41 €	4 604,01 €	106 708,42 €
Total	139 436,32 €	15 149,55 €	154 585,87 €

→ L'accompagnement par l'équipe technique.

La complexité administrative est largement compensée par l'accompagnement de l'équipe technique. 100% des bénéficiaires reconnaissent l'appui technique comme ayant été déterminant.





L'accompagnement a joué un rôle souvent décisif dans la recherche des financements complémentaires à LEADER. La capacité de l'équipe à identifier et négocier les financements auprès du Département, de la Région et de l'Etat est unanimement reconnue.

Atelier membres du Comité de Programmation :

C'est l'équipe qui gère les obstacles, et sans elle ce serait très dur pour des privés de déposer les dossiers.

Nous avons deux administratives hors pair.

Paroles de bénéficiaires :

Le suivi des équipes du pays est incontournable pour nous accompagner simplement dans le parcours d'obtention du soutien.

Les dossiers sont très bien suivis et accompagnés par le GAL Carcassonnais.

L'équipe du Pays est en place depuis longtemps, bien avant le début du programme LEADER. De nombreux GAL souffrent d'un important turn-over de leur équipe de gestion et d'animation, ce qui n'est pas le cas du Carcassonnais. C'est incontestablement une force majeure du GAL du Carcassonnais.

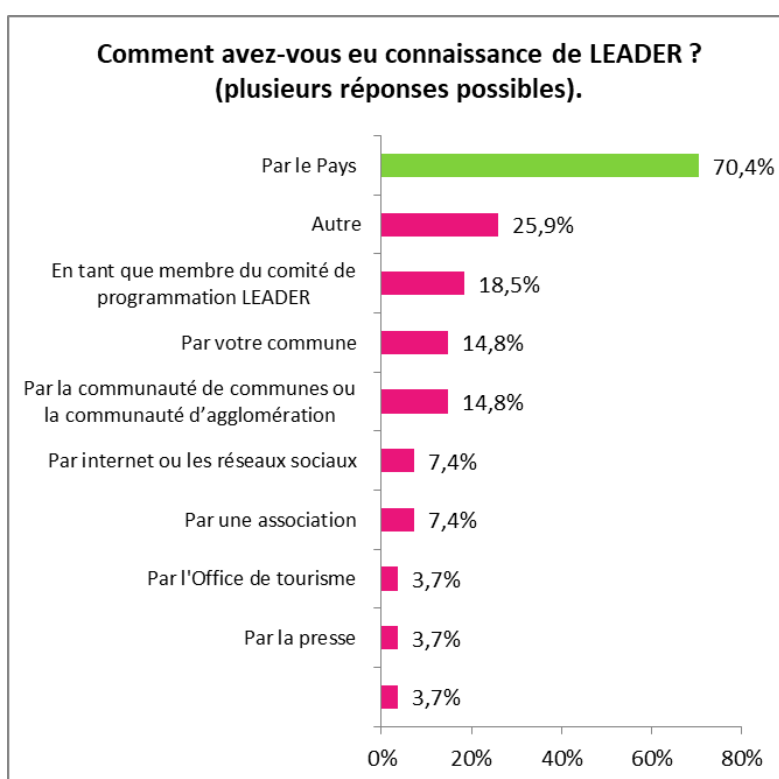
⇒ Le rôle de l'ingénierie est capital pour le bon fonctionnement du programme.

5. L'animation du programme

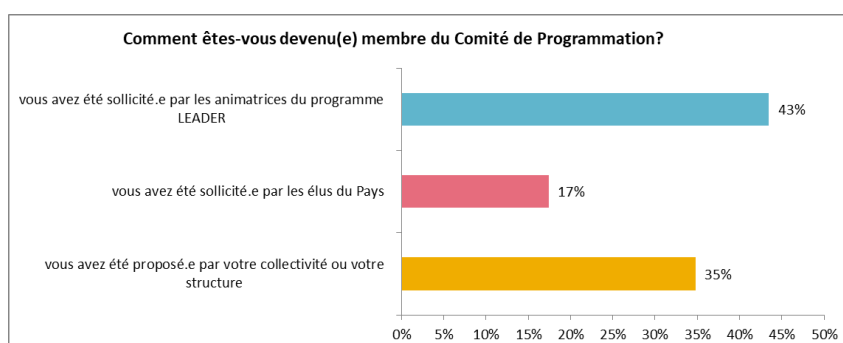
Au-delà des nécessaires fonctions de gestion et d'accompagnement technique, l'équipe s'investit fortement dans l'animation du territoire.

Cet investissement se traduit dans la manière de préparer et d'animer les réunions du comité de programmation, mais également dans la mise en place d'une stratégie d'animation soutenue visant à informer et sensibiliser les porteurs de projets potentiels.

70% des porteurs de projets ont connu LEADER grâce au Pays Carcassonnais et à son équipe d'animation. Le relais des communes et des communautés de communes apparait en revanche relativement faible.



De même, 43% des membres du comité de programmation ont été sollicités directement par l'équipe LEADER, ce qui témoigne de son engagement et de sa forte présence sur le territoire.



Au-delà de la procédure LEADER, l'animation se traduit par une réelle dynamique de développement local :

Entre octobre 2014 et mars 2021, ce sont 221 projets qui ont été examinés par l'équipe d'animation et soumis au comité technique. Pour chacun de ces projets, la cellule LEADER a mis en place les démarches suivantes :

- ⇒ Rencontre avec les porteurs de projets.
- ⇒ Visite du site.
- ⇒ Première analyse des projets et de leur adéquation avec les objectifs et critères de LEADER du Pays Carcassonnais.
- ⇒ Examen par le comité technique ou réorientation.

Dans tous les cas, cet accueil débouche sur la création de liens ou la mise en réseau (orientation, mise en contact, conseils,...).

Le dynamisme de Valérie Lafon, sans oublier la rigueur de Céline Maraire font le succès de ce programme.

Le Pays nous a stimulés dans la création du projet.

Les mots employés par les bénéficiaires pour qualifier la dynamique LEADER du Carcassonnais lors de l'atelier consacré à l'évaluation sont sans équivoque:

A word cloud of terms used by beneficiaries to describe the LEADER dynamics in Carcassonne. The words are arranged in a roughly circular pattern and vary in size and color. The most prominent words are 'Stimulation' (green), 'Crédibilité' (red), and 'Encouragement' (blue). Other words include 'Accompagnement' (yellow), 'Positif' (purple), 'Innovation' (red), 'Soutien' (orange), 'Réseau' (blue), 'Ouverture' (yellow), 'Tester' (green), 'Nouveau' (orange), 'Rencontre' (blue), 'Implication' (purple), and 'Expérience' (purple).

La mise en réseau génère des attentes encore plus fortes de la part des bénéficiaires qui souhaitent avoir plus d'occasions de se rencontrer et d'échanger. Cette attente a été très fortement exprimée lors de l'atelier évaluation :

Il peut être intéressant d'organiser une journée rencontre entre les différents porteurs de projets afin qu'ils puissent se rencontrer, échanger entre eux de manière à créer un lien pourquoi pas commercial ou plus simplement pour partager les vécus.

LA COMMUNICATION

Depuis le début de la programmation, le GAL a mis en œuvre de très nombreuses actions de communication visant à faire connaître LEADER auprès des élus, des habitants et des porteurs de projets potentiels.

Parmi ces actions, il faut noter :

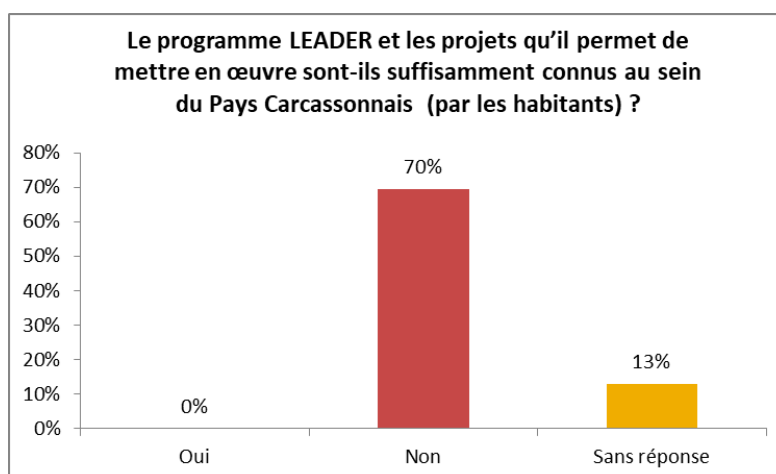
- L'utilisation des réseaux sociaux avec Facebook (Environ 8 communications par jour, 9 543 abonnés).
- Les émissions mensuelles sur RCF, animées par Valérie Lafon, directrice du Pays et animatrice du programme.
- De nombreux articles dans la presse locale.
- L'organisation systématique d'une inauguration des opérations réalisés et la médiatisation faite à cette occasion.

La communication a joué un rôle essentiel dans le rythme de programmation.

En revanche, les intercommunalités ne communiquent que très peu sur LEADER :

- Le site de Carcassonne Agglo ne mentionne pas LEADER, ni sur son site, ni sur Facebook, ni sur le bulletin intercommunal.
- Celui de la Montagne Noire non plus, mais il y a eu des articles dans le bulletin.

Malgré cette dynamique soutenue en terme de communication, les membres du comité de programmation estiment à 70% que LEADER n'est pas encore suffisamment connu des habitants du territoire.



L'obligation de communication.

Comme pour l'ensemble des actions bénéficiant de fonds européens, les porteurs de projet LEADER doivent communiquer sur leur participation au programme.

Cette obligation est respectée par 18 actions, contre 27 qui ne font pas référence à LEADER sur leur site internet (ou qui n'ont pas de site...).

L'équipe technique est très vigilante sur le respect de cette obligation et tous les objets ayant pu être réalisés grâce à LEADER portent les logos correspondants.

Logos présents sur les outils de communication des bénéficiaires



LA PROGRAMMATION

1. L'enveloppe FEADER

Au 11 mars 2021, 2 162 398 € de FEADER avait été programmé, et 2 461 712 € avec les dossiers en opportunité, soit 98% de l'enveloppe initiale, pour 55 actions.

Hors animation, gestion et coopération, le montant programmé s'élève à 1 593 690 €, pour 46 actions, et 1 786 372 € en comptabilisant les dossiers en opportunité, soit un taux de 99,96 % de l'enveloppe prévue.

Le montant total des investissements réalisés sur le territoire du GAL s'élève à 4 456 614 €.

TOTAL AU 11 MARS 2021	Nombre de dossiers	FEADER	TOTAL
Dossiers en opportunité	8	299 314,19 €	719 861,43 €
Dossiers programmé en cours de réalisation	16	731 255,49 €	1 594 351,17 €
Dossiers en paiement 100%	6	423 459,27 €	639 866,93 €
Dossiers soldés	25	1 007 682,99 €	1 502 534,24 €
TOTAL	55	2 461 711,94 €	4 456 613,77 €

→ Un taux de consommation très important qui justifie pleinement la demande de dotation sur l'enveloppe réservataire.

→ Pour 1 euro de FEADER, ce sont 1,81 euros qui ont été investis sur le territoire.

L'impact financier de LEADER apparaît ainsi sensiblement inférieur à celui constaté lors de la génération LEADER précédente sur d'autres territoires.

- GAL du Pilat : 5,38 €
- GAL de Loire Forez : 4,19
- GAL du Revermont (Jura) : 3,80 €
- GAL CAP3B (Bourg en Bresse) : 3,90 €

→ Une enveloppe moyenne de 44 758 €.

Hors pilotage du programme et coopération :

L'analyse du programme trouve plus de pertinence si l'on se base sur les seules opérations de développement mises en œuvre sur le territoire, en traitant à part la coopération, et l'animation du programme.

Ainsi :

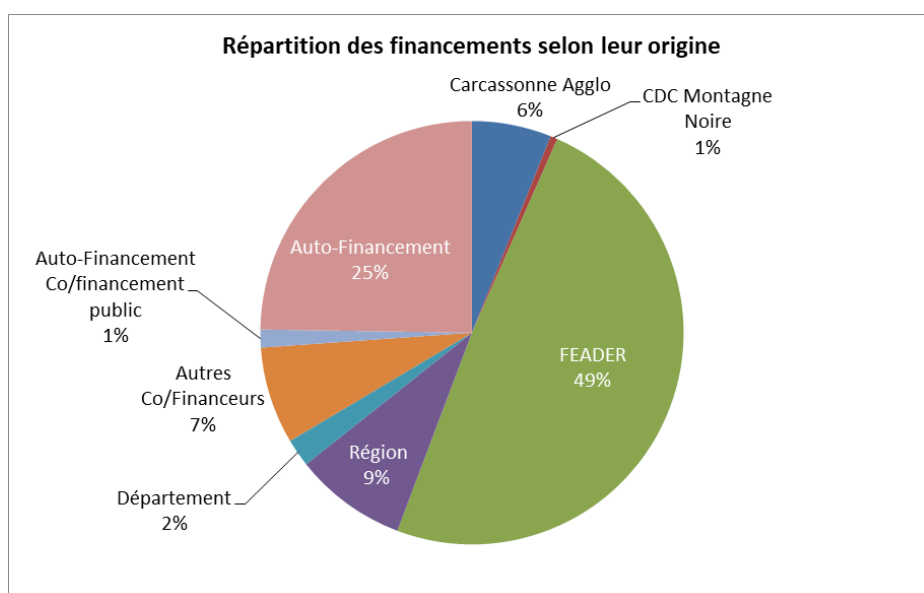
→ 786 372 € de FEADER ont été programmés pour 46 opérations.

→ soit un investissement total sur le territoire de 3 603 064 €.

→ Un taux multiplicateur de 2,02.

→ Une enveloppe moyenne de 38 834 €.

→ la médiane se situe à 19 345 €



→ Le taux moyen de financement LEADER est globalement de 49% **du budget global**, mais il monte à 54% si l'on ne tient pas compte de la restructuration de l'ancienne mairie d'Arzens en Bistrot de Pays dont le budget total est élevé mais la part LEADER de seulement 17%.

→ **Mais ce taux global est trompeur : sauf exceptions concernant quelques gros projets, toutes les actions sont financées par LEADER à hauteur de 64%.**

→ Ce taux se monte à 60% pour les actions de la Montagne Noire et à 48% pour celles de Carcassonne Agglo.

→ **Un autofinancement à hauteur de 26%.**

- 27% pour les actions développées sur le territoire de Carcassonne Agglo.
- 20% pour celles de la Montagne Noire.

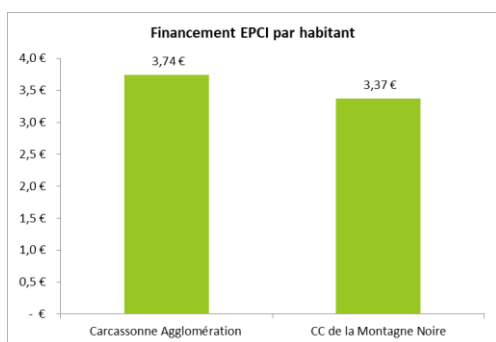
→ Les contributions des intercommunalités s'élèvent à 6% du total pour Carcassonne Agglo et 1% pour la Communauté de communes de la Montagne Noire. Ces contributions sont possibles grâce à l'établissement de règlements d'interventions spécifiques à LEADER, mais également à d'autres lignes financières disponibles.

A total, les intercommunalités ont contribué pour 249 027 €.

L'effort global par habitant est plus marqué pour Carcassonne Agglo avec une contribution totale de 3,40 € par habitant.

	Contribution des EPCI	Nombre d'habitants	Contribution par habitant
Carcassonne Agglo	229 327 €	61 324 ²	3,74 €
CDC Montagne Noire	19 700 €	5 838	3,37 €

² Hors ville de Carcassonne et Piémont d'Alaric.

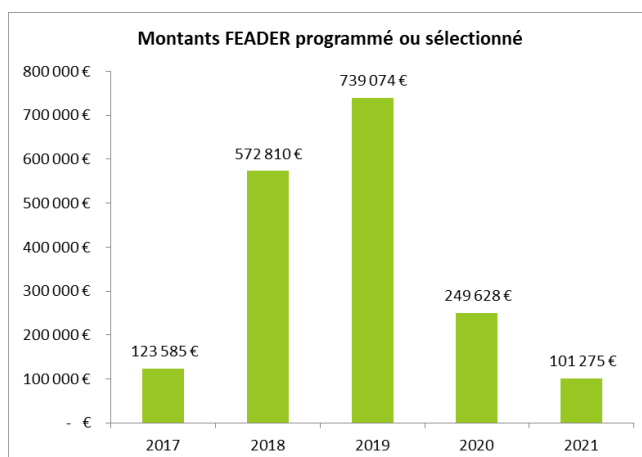


Ces ratios indiquent la contribution par habitant de chaque EPCI pour les actions localisées sur son territoire, à l'exception des actions transversales ayant un impact sur l'ensemble du Pays.

2. Une montée en puissance de la programmation.

La montée en puissance de la programmation s'est effectuée de manière relativement régulière. Dès 2018, 40% du FEADER était programmée, ce taux montant à 80% en 2019.

La programmation a été conduite à un rythme soutenu. L'année 2020 a vu une baisse importante des montants FEADER programmés.



Hors coopération, animation et gestion		
Année	Nombre d'actions	FEADER
2017	5	123 584,64 €
2018	12	572 810,01 €
2019	14	739 074,33 €
2020	10	249 628,08 €
2021	5	101 274,70 €
Total général	46	1 786 371,76 €

3. Des maîtres d'ouvrage essentiellement privés

Les acteurs privés représentent 78% des opérations, pour 75% des montants FEADER programmés. C'est ici une caractéristique – et un point fort – du programme LEADER du Carcassonnais.

L'obligation pour les acteurs privés de mobiliser des contreparties publiques permettant d'appeler des fonds LEADER n'a pas été ici une contrainte forte.

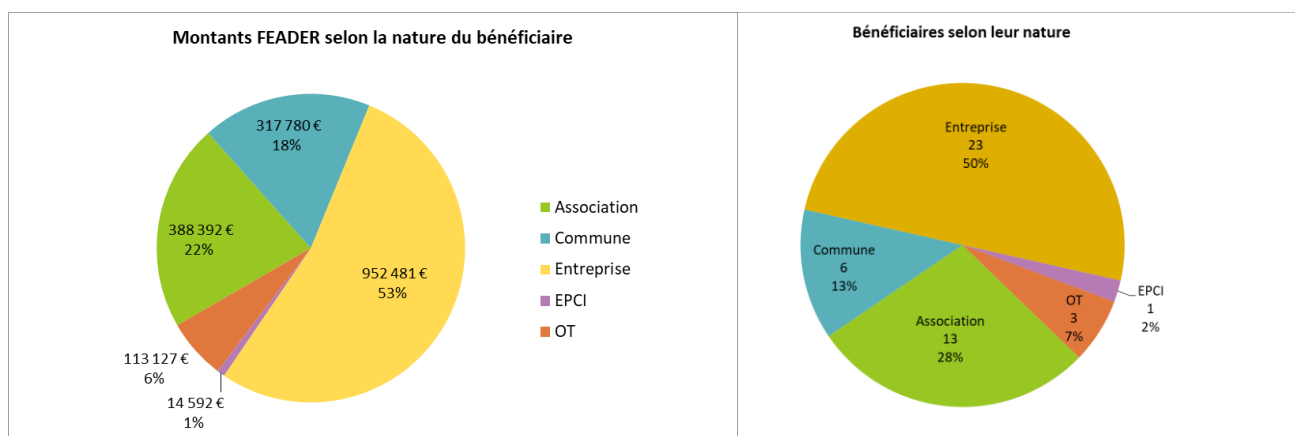
En effet, cette forte implication des acteurs privés est permise par le soutien important des collectivités, à travers les règlements d'intervention des EPCI et les financements des communes, du département et de la région.

La forte mobilisation des acteurs privés est rendue possible par les engagements des intercommunalités, ainsi que par le soutien de la région. Le cumul de leurs contributions aux projets privés est de 420 000 €.

	FEADER		Nombre d'opérations	
	Nombre	%	Nombre	%
Privé	1 340 873 €	75%	36	78%
Public	445 499 €	25%	10	22%
TOTAL	1 786 372 €	100%	46	100%

Parmi les maîtres d'ouvrage privés, il faut noter la part très importante des entreprises du secteur marchand qui représentent la moitié du total des bénéficiaires, pour 53% du FEADER

	FEADER		Nombre d'opérations	
	Montant	%	Nombre	%
Association	388 392 €	22%	13	28%
Entreprise	952 481 €	53%	23	50%
Commune	317 780 €	18%	6	13%
EPCI	14 592 €	1%	1	2%
OT	113 127 €	6%	3	7%
Total	1 786 372 €	100%	46	100%



La seule action mise en œuvre directement par un EPCI est l'étude pour l'aide à la mise en place d'un événementiel viticole pour Carcassonne-Agglo.

	Carcassonne Agglo	Montagne Noire	Département Aude	Région Occitanie	TOTAL
Association	37 331,91 €	10 545,54 €	8 607,78 €	42 085,58 €	98 570,81 €
Entreprise	102 104,41 €	4 604,01 €	- €	214 780,48 €	321 488,90 €
TOTAL	139 436,32 €	15 149,55 €	8 607,78 €	256 866,06 €	420 059,71 €

4. Le montant des opérations

Le plus petit montant a été octroyé au camping de Villegly pour développer sa communication pour 4 480 €.

A l'opposé, le plus gros montant est celui perçu par le Domaine de Russol, avec 257 342 €.

	Nombre d'opérations	% actions	Total FEADER	Subvention FEADER moyenne	% FEADER
Moins de 10 000 €	7	15%	44 607,00 €	6 372,00 €	2%
10 000 à 15 000 €	9	20%	120 038,00 €	13 338,00 €	7%
15 000 à 30 000 €	10	22%	196 266,00 €	19 627,00 €	11%
30 000 à 50 000 €	10	22%	354 429,00 €	35 443,00 €	20%
50 000 à 100 000 €	7	15%	546 745,00 €	78 106,00 €	31%
Plus de 100 000 €	3	7%	524 286,00 €	174 762,00 €	29%
Total	46	100%	1 786 371,00 €	38 834,00 €	100%

Moins de 10 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût Total	FEADER %
Camping de Villegly	Plan de communication	4 480,00	7 000,00	64%
Camping de Villegly	Etude sur la possibilité d'extension du camping	5 520,00	8 625,00	64%
Partenariat Moulin à papier Atelier du Livre	Plan de communication	5 773,44	9 020,99	64%
Domaine de Homs	Plan de communication	6 010,00	9 390,66	64%
Nous Paysans	Plan de communication pour la boutique "La Borieta" à Carcassonne	6 272,40	9 800,65	64%
Domaine Le Crouzet	Plan de communication	7 031,27	10 986,49	64%
Domaine Rose et Paul	Plan de communication	9 519,71	14 874,54	64%

De 10 000 à 20 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût Total	FEADER %
Commune de Limousis	Étude sur les possibilités de modernisation de la grotte de Limousis	10 291,20	17 520,00	59%
Moulin à Papier	Étude sur la stratégie commerciale et organisationnelle du Moulin à Papier	12 928,00	20 200,00	64%
Ethnopôle GARAE	Film documentaire "Entendez-vous dans nos campagnes"	12 947,40	20 230,34	64%
Boémia	Modernisation du laboratoire	13 250,12	20 703,31	64%
Château d'Argères	Plan de communication	13 523,20	21 130,00	64%
ADAOA	Animation commerciale des nouvelles filières agricoles	13 645,24	21 360,39	64%
Camping La Porte d'Autan à Saissac	Modernisation des équipements, amélioration paysagère	14 031,08	21 923,59	64%
Carcassonne Agglo	Étude Aide à la mise en place d'un événementiel viticole sur le territoire de Carcassonne Agglo	14 592,00	22 800,00	64%
Agence de voyage SUDFRANCE.FR	Plan de communication	14 830,03	23 171,93	64%
Le Bristol	Valorisation touristique du territoire à travers des écrans	16 516,40	33 315,50	50%
Talents Chez Moi	Plan de communication	17 097,72	26 715,20	64%
OTI Grand Carcassonne Vignoble et découverte	Appui au développement de la démarche "Vignobles et Découvertes"	17 570,96	27 454,64	64%
OTI Montagne Noire	Plan de communication	18 200,13	28 437,70	64%
Camping La Pujade	Amélioration du camping : aire camping-cars, terrasse, aire de jeux, signalétique	18 430,48	28 797,63	64%
Radio RCF	Émissions "Balades en Pays Carcassonnais"	18 455,99	28 837,50	64%
Château de Villeneuve	Modernisation de la Maison d'hôtes	19 184,70	29 976,10	64%
Château l'Amiral	Plan de communication	19 505,58	30 477,48	64%

De 20 000 à 40 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût Total	FEADER %
Noisettes de l'Aude	Plan de communication pour les cosmétiques "Secret d'Avelines"	22 337,32	34 902,12	64%
Commune de Fontiers Cabardès	Plantations, création sentier et parcours pédagogique, amélioration de l'éclairage public	28 967,12	54 958,93	53%
La Table de Riquet	Rénovation du lieu dans son intégralité	30 485,28	47 633,25	64%
Gouffre de Cabrespine	Création d'un Spéléo Parc	30 934,40	48 335,00	64%
Association Montolieu Village du Livre	Plan de communication	32 098,28	50 153,60	64%
L'Abiterala	Création d'un Bistrot de Pays	32 267,24	50 417,60	64%
Maison de la Truffe	Modernisation, création de réalités virtuelles	32 275,56	50 929,45	63%
Commune de Moussoulens	Construction d'une halle	32 947,18	51 998,03	63%
Château de Puicheric	Rénovation de la Maison d'Hôtes	33 240,88	60 537,06	55%
Association des Trufficulteurs Audois	Communication et aménagement d'un local de stockage	34 739,72	54 208,83	64%

De 40 000 à 100 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût Total	FEADER %
Compagnie Le Chat Barré	Création d'un cabaret champêtre à Fontiers Cabardès	45 777,43	71 731,51	64%
Moulin à Papier V2	Création d'une salle d'ateliers, aménagement de l'espace hydraulique, communication	49 663,05	89 578,82	55%
Le Théâtre dans les vignes	Création d'une œuvre théâtrale "Muystères et secrets sur la vie de l'abbé Saunière	58 000,00	104 763,40	55%
Collection Cérès Franco	Plan de communication	65 815,20	105 217,75	63%
Commune d'Aragon	Réaménagement de la maison du Cabardès	76 993,65	226 664,37	34%
OTI Grand Carcassonne Plan Marketing	Plan marketing de territoire	77 355,76	120 868,42	64%
Commune de Villesequelande	Création d'une halte romaine au bord du canal du Midi	80 000,00	125 000,00	64%
Commune d'Arzens	Restructuration de l'ancienne mairie en Bistrot de Pays	88 580,76	529 057,24	17%
Le Mas de l'Ecluse	Création d'un gîte 4 épis	100 000,00	432 176,30	23%

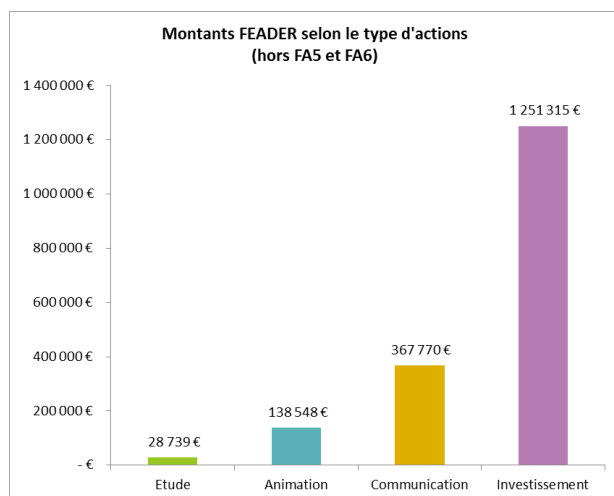
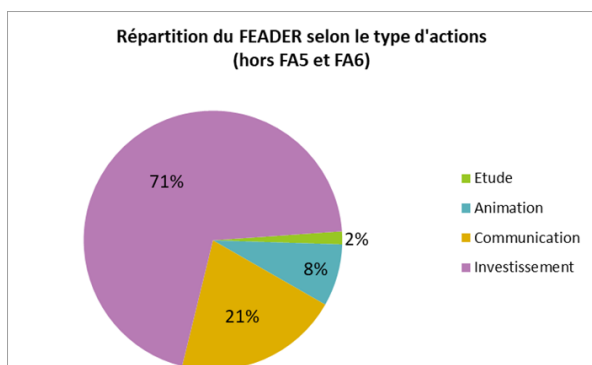
Plus de 100 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût Total	FEADER %
Domaine de Grambaud	Création d'un gîte 4 épis atypique	117 316,00	209 489,60	56%
Eaurizon	Modernisation de la base nautique de Puichéric	149 627,12	233 792,43	64%
Domaine de Russol	Création d'un complexe évènementiel	257 342,76	411 296,55	63%

5. La nature des actions : de nombreux investissements

Les actions se traduisant par des investissements matériels représentent 44% des actions pour 71% du FEADER programmé.

Type d'actions	Nombre d'actions	FEADER
Animation	5	138 547,92 €
Communication	18	367 769,83 €
Étude	3	28 739,20 €
Investissement	20	1 251 314,81 €
Total	46	1 786 371,76 €



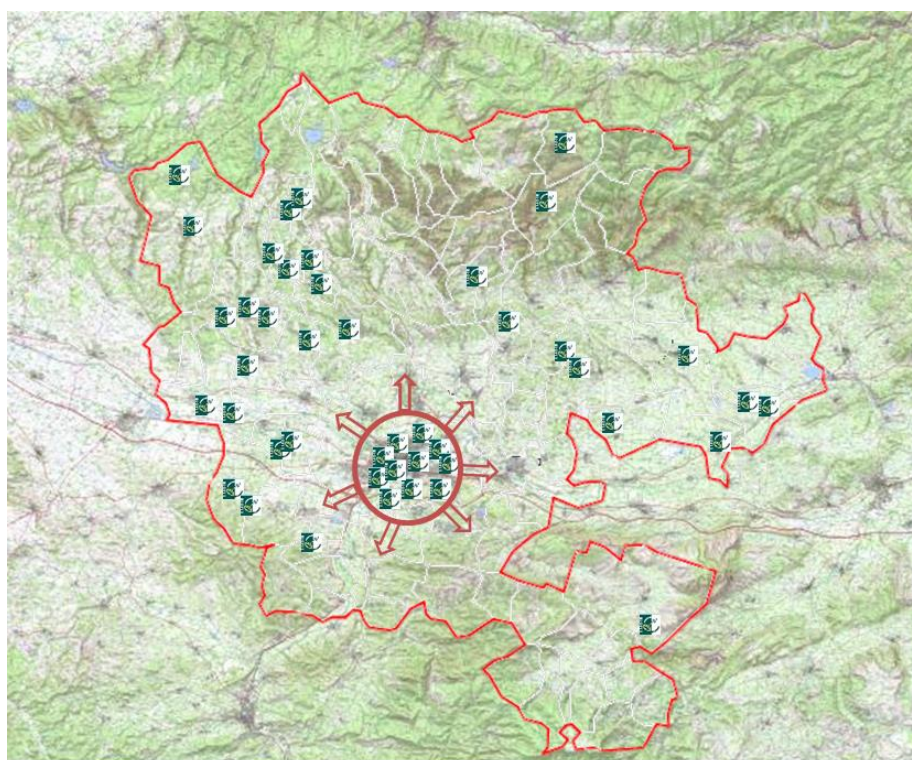
Les actions de communication peuvent être également considérées des investissements au bénéfice du territoire.

ANALYSE TERRITORIALE

1. De projets bien répartis sur le territoire

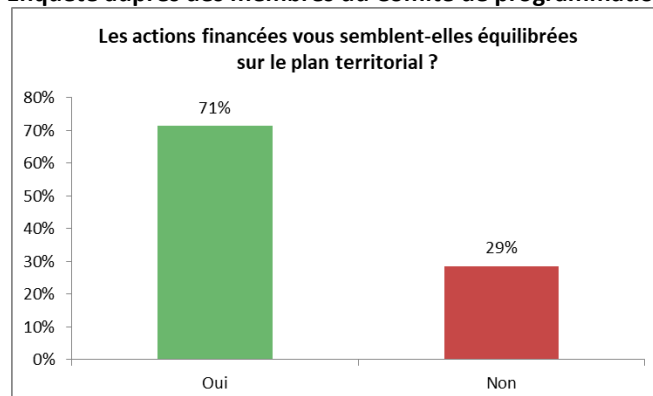
Les actions « localisées » sont réparties sur l'ensemble du territoire du GAL. Il faut cependant noter un plus grand nombre de projets sur la partie Est du Pays et, à l'inverse, une seule action au sud.

Répartition des actions programmées sur le territoire du GAL du Carcassonnais



Cet équilibre territorial est assez bien perçu, tant par les membres du comité de programmation que par les bénéficiaires, comme le démontrent les réponses aux enquêtes :

Enquête auprès des membres du Comité de programmation



Les actions bénéficiant à l'ensemble du territoire sont cartographiées à Carcassonne, le siège de leur « porteur » étant situé dans cette ville.

11 actions ont bénéficié à des maîtres d'ouvrage de Carcassonne, pour un total de 244 000 € de FEADER. Il faut noter que ces actions ont toutes un impact à l'échelle du territoire et non de la ville. Ce montant de 244 000 € représente 10% du total FEADER programmé³, et 14% du FEADER hors FA5 et FA6.

Au total, ce sont 28,3% des actions qui présentent un rayonnement élargi, pour 294 500 € soit 16,5% du FEADER.

LES MAITRES D'OUVRAGE DONT L'ACTION IMPACTE LE TERRITOIRE DU GAL

Nous Paysans - Plan de communication pour la boutique "La Borieta" à Carcassonne	6 272,40
Ethnopôle GARAE - Film documentaire "Entendez-vous dans nos campagnes"	12 947,40
ADAOA - Animation commerciale des nouvelles filières agricoles	13 645,24
Carcassonne-Agglo : étude Aide à la mise en place d'un événementiel viticole	14 592,00
SUDFRANCE.FR - Plan de communication	14 830,03
Le Bristol - Valorisation touristique du territoire à travers des écrans	16 516,40
Talents Chez Moi - Plan de communication	17 097,72
OTI Grand Carcassonne - Vignoble et découverte	17 570,96
OTI Grand Carcassonne - Plan Marketing	77 355,76
RCF - Émissions "Balades en Pays Carcassonnais"	18 455,99
Asso Trufficulteurs Audois - Communication et aménagement d'un local de stockage	34 739,72
OTI Montagne Noire – plan de communication	32275,56
Maison de la Truffe - Modernisation de la Maison de la Truffe d'Occitanie	18 200,13
TOTAL	294 499,31

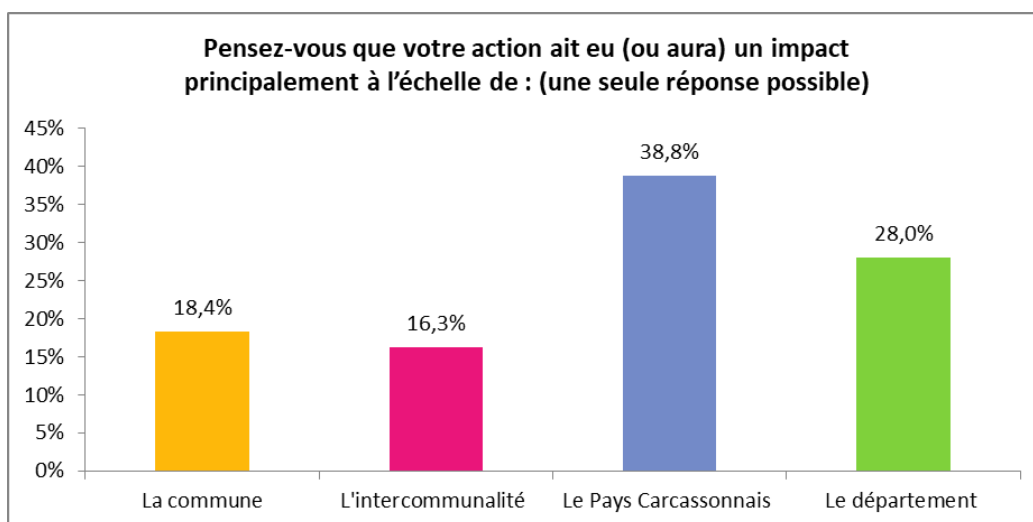
³ Les actions situées dans la ville de Carcassonne ne peuvent pas bénéficier de plus de 10% de l'enveloppe FEADER total.

2. Un programme bénéficiant à l'ensemble du territoire

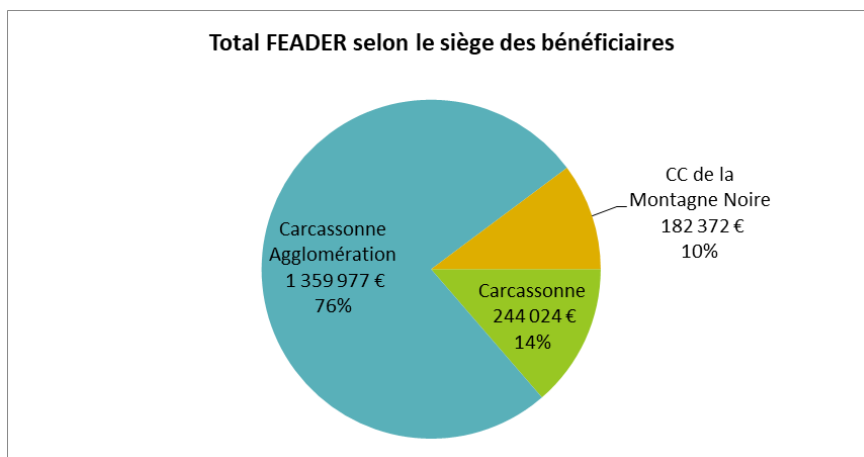
Pour les bénéficiaires :

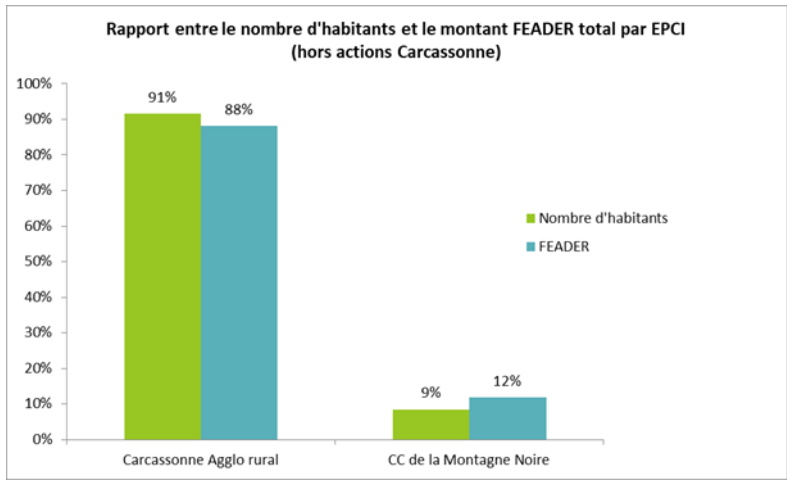
- un impact perçu d'abord à l'échelle du Pays, mais également à une échelle plus large.
- seuls 18% des maîtres d'ouvrage situent l'impact de leur action principalement au niveau communal. C'est le cas pour des bistrots de Pays par exemple, mais cet avis relève plus d'une mauvaise appréciation de l'impact réel de tels établissements qui dépasse largement la commune d'implantation.

Enquête auprès des bénéficiaires

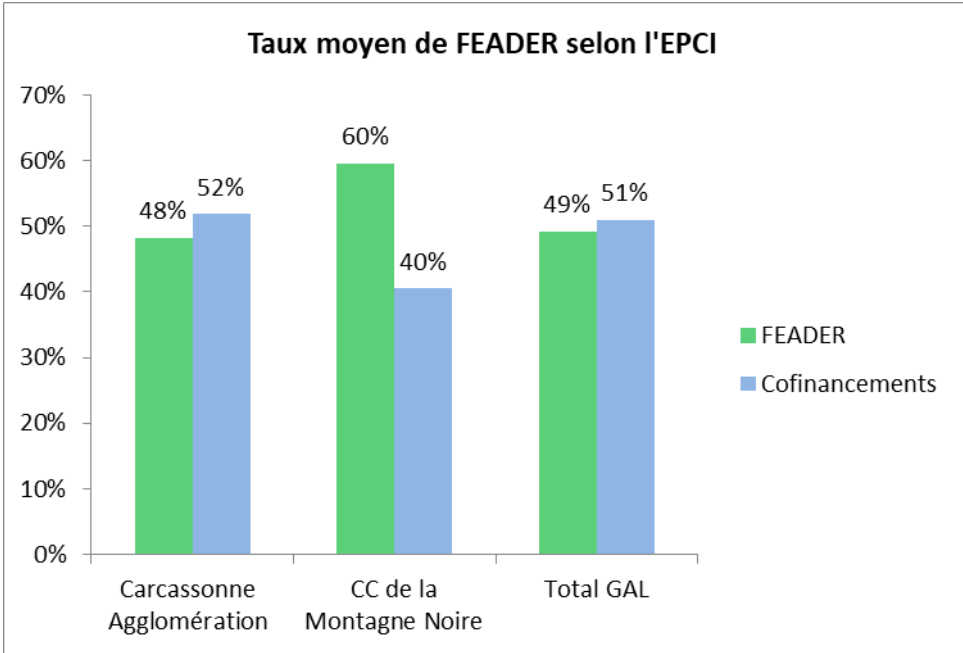


Les actions sont réparties de façon relativement équilibrée entre les intercommunalités. La Montagne Noire bénéficie de 10% des montants FEADER pour 9% de la population du GAL et la partie rurale de Carcassonne Agglo de 76%. Les 14% restant étant des actions ayant une envergure plus large.



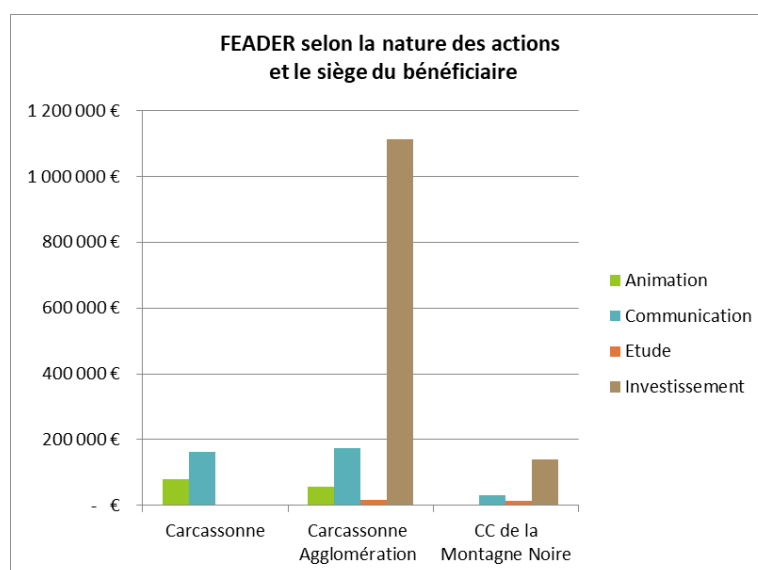
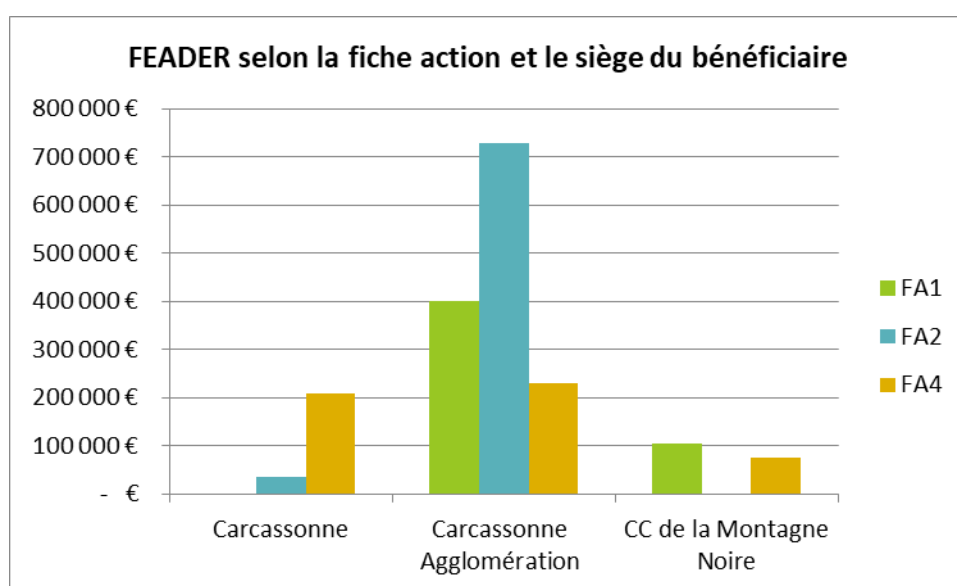


Le taux moyen de FEADER varie de façon notable selon les territoires : les actions localisées sur le territoire de la Montagne Noire bénéficient d'un taux moyen de 60% nettement plus élevé qu'ailleurs.



Subvention LEADER programmée par territoire et par fiche action.

	FA1	FA2	FA4	Total
Carcassonne	-	34 740 €	209 284 €	244 024 €
Carcassonne Agglo rural	400 755 €	727 932 €	231 289 €	1 359 977 €
CC de la Montagne Noire	105 589 €	-	76 782 €	182 372 €
TOTAL	506 344 €	762 672 €	517 355 €	1 786 372 €



3. La sélection des dossiers

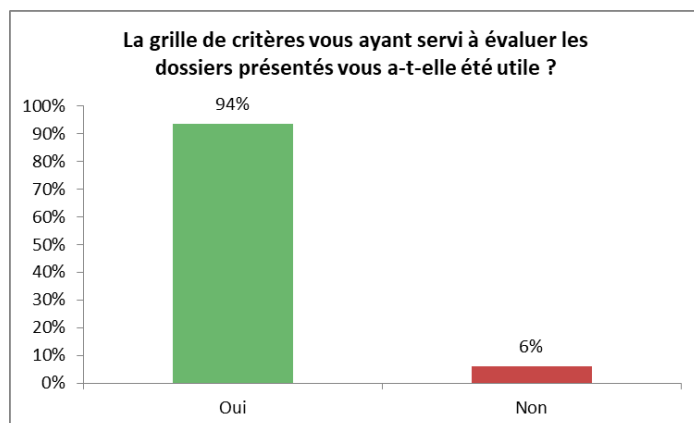
Des grilles de sélection ont été établies dès l'engagement du programme afin de permettre l'évaluation de l'adéquation des projets présentés au Comité de programmation avec les objectifs et valeurs de LEADER.

Les critères de la grille varient selon la fiche action et ses objectifs spécifiques.

Chaque critère de cette grille est noté par les membres du comité de programmation sur une échelle de 0 à 10.

Critères	Notes moyennes attribuées		
	FA1	FA2	FA4
Offre d'hébergement attractif et qualitatif	-	8,63	
Montée en gamme de l'activité	7,83	-	
Décloisonnement du territoire et promotion des approches pluri-acteurs et pluri-secteurs d'activités	-	-	6,61
Impact territorial	-	-	8,27
Articulation rural/urbain	6,85	7,97	8,04
Insertion dans un réseau d'acteurs	6,18	8,72	8,47
Maintien ou création d'emplois	6,78	8,63	6,05
Ouverture du Site	7,78	9,06	-
Innovation	5,44	8,39	5,72
Approche environnementale	5,83	8,96	5,23
Note moyenne	6,67	8,62	6,91

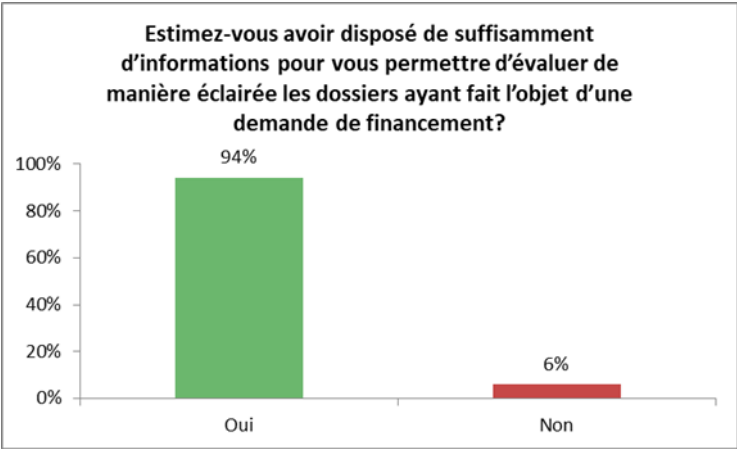
La quasi-unanimité des membres du comité de programmation estime que la grille de critère est un très bon outil.



« Elle rappelle les critères objectifs de décisions et limite la part de sentiment personnel par rapport au projet voire au porteur de projet. »

« Les critères définis au préalable étant rappelés pour chaque projet, l'évaluation est facile. »

De même, 94% des membres estiment avoir suffisamment d'information sur les projets pour être en capacité de donner un avis.



ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION SELON LES FICHES ACTIONS

1. Classement des actions selon les objectifs des fiches action

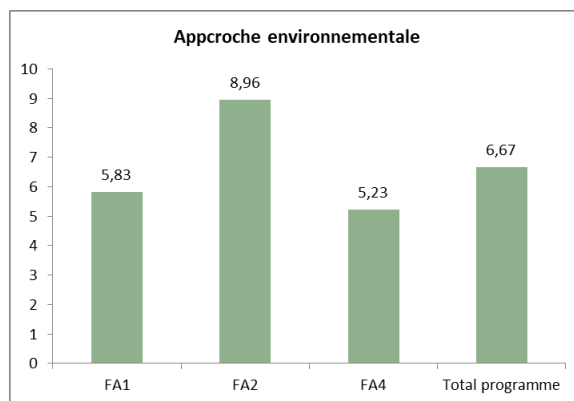
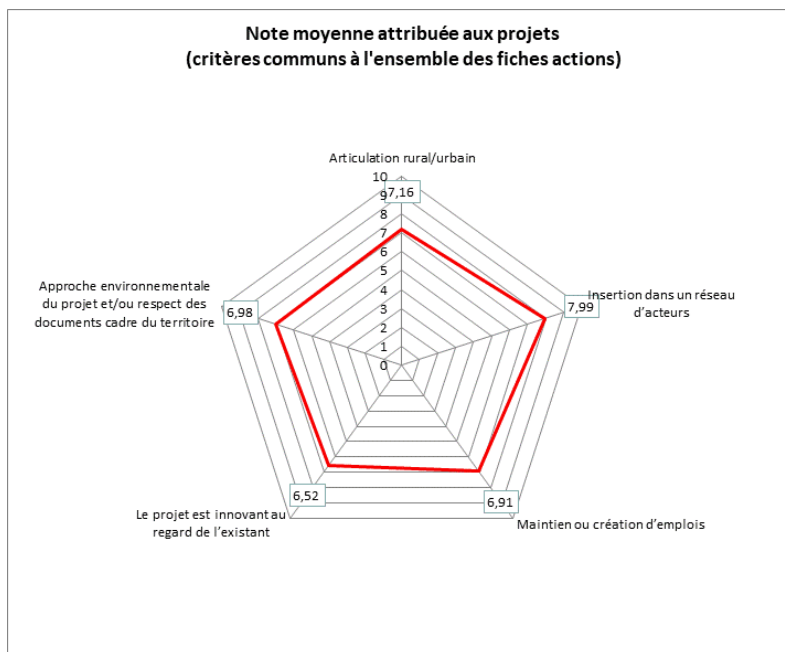
Une tentative de classement des actions selon les objectifs du programme tels qu'ils sont indiqués dans le dossier de candidature et le DOMO, et indépendamment de la fiche action au titre de laquelle ils ont été financés, permet de dresser le tableau suivant ⁴ :

Descriptif des actions dans le DOMO	Nombre d'actions	Montants FEADER	% actions	% FEADER
Modernisation des accueils et de l'offre touristique, vers une offre créative et expérientielle (tourisme, agritourisme et œnotourisme)	7	182 887,67 €	15,2%	10,2%
Renforcement de l'offre en activités de pleine nature, pour un « terrain d'aventure » complémentaire à la Cité	4	219 819,84 €	8,7%	12,3%
Valorisation de l'identité du territoire à travers son patrimoine	2	62 591,05 €	4,3%	3,5%
Soutien au développement durable de la filière bois énergie	0	- €	0,0%	0,0%
Développement d'activités touristiques nouvelles valorisant les atouts « identitaires » du territoire et s'appuyant sur une approche « expérientielle »	0	- €	0,0%	0,0%
Promotion de l'économie circulaire sur le Carcassonnais et renforcement de l'efficacité des filières locales dans la chaîne des valorisations	0	- €	0,0%	0,0%
Valorisation de la viticulture et du vin en tant que filière économique majeure du Carcassonnais	7	87 752,72 €	15,2%	4,9%
Soutien à l'émergence d'une offre d'accueil et d'hébergement touristique renouvelée, ouverte à l'année	8	727 932,34 €	17,4%	40,7%
Structuration des circuits de proximité	1	17 097,72 €	2,2%	1,0%
Renforcement de l'économie circulaire en développant les liens entre acteurs et les synergies	0	- €	0,0%	0,0%
Mise en réseau de l'artisanat d'art et renforcement de sa présence sur le territoire	0	- €	0,0%	0,0%
Structuration des filières et développement des liens inter-filières	5	116 247,96 €	10,9%	6,5%
Structuration de l'accueil touristique et de la visibilité de l'offre sur l'ensemble du Carcassonnais	2	95 555,89 €	4,3%	5,3%
Développement d'une offre culturelle et événementielle diffusée sur le territoire, valorisant le Carcassonnais	3	169 592,63 €	6,5%	9,5%
Promotion collective des différents produits et atouts du territoire	4	56 074,82 €	8,7%	3,1%
Vulgarisation des connaissances sur le patrimoine matériel et immatériel du Carcassonnais auprès des habitants, des touristes et de l'extérieur du territoire	3	50 819,12 €	6,5%	2,8%
TOTAL	46	1 786 371,76 €	100,0%	100,0%

Plusieurs objectifs initiaux n'ont pas été traduits par des actions : la filière bois, l'économie circulaire, les métiers d'art. Ce constat, déjà établi lors de l'évaluation intermédiaire en 2018, reste d'actualité. Plusieurs raisons peuvent être évoquées comme des hypothèses : la faible culture économique du Pays, particulièrement concernant la filière bois, ou encore une trop grande ambition de la stratégie et du programme initial.

⁴ Bien que certaines actions puissent être rattachées à plusieurs objectifs, le choix a été retenu de les affecter à l'objectif principal auquel elles dépendent.

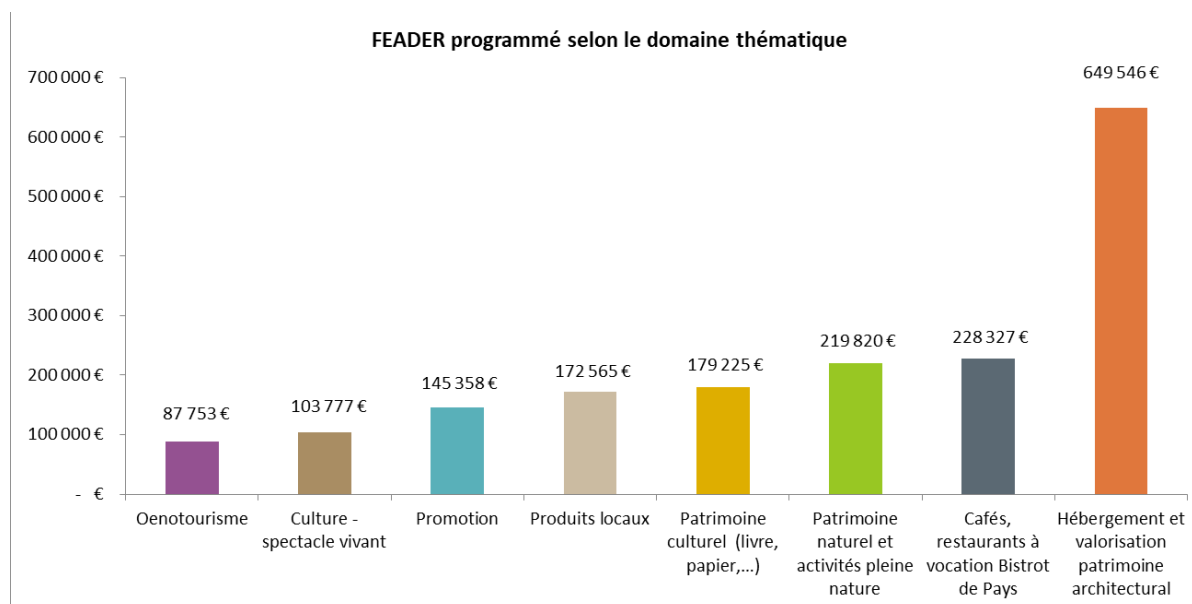
Il faut relativiser ce constat concernant les métiers d'art : deux actions ont été programmées en 2021, et ne sont de fait pas intégrées dans les statistiques de cette évaluation.



2. Classement des actions selon leur champ thématique

Actions selon le domaine thématique			
	Nombre d'actions	FEADER	FEADER %
Oenotourisme	7	87 753 €	5%
Culture – spectacles vivants	2	103 777 €	6%
Promotion	5	145 358 €	8%
Produits locaux	8	172 565 €	10%
Patrimoine culturel (livre, papier,...)	6	179 225 €	10%
Patrimoine naturel et activités de pleine nature	4	219 820 €	12%
Cafés, restaurants à vocation Bistrot de Pays	4	228 327 €	13%
Hébergement et valorisation du patrimoine architectural	10	649 546 €	36%
Total général	46	1 786 371,76 €	100%

Sans surprise, près de la moitié du FEADER est attribué aux actions de modernisation et/ou de création des structures d'accueil : 36% pour l'hébergement (en lien direct avec la valorisation du patrimoine) et 13% pour les Bistrots de Pays.



3. Fiche-Action n°1 : Améliorer la qualité et la modernité des sites et produits existants

Les opérations attendues :

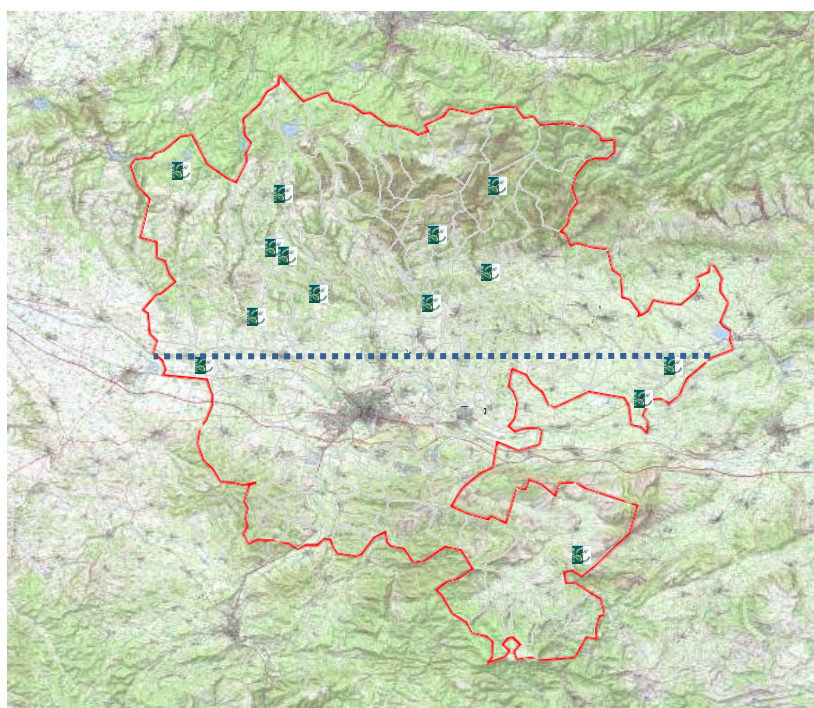
1. Modernisation des accueils et de l'offre touristique, vers une offre créative et expérientielle (tourisme, agritourisme et œnotourisme).
2. Renforcement de l'offre en activités de pleine nature, pour un « terrain d'aventure » complémentaire à la Cité.
3. Valorisation de l'identité du territoire à travers son patrimoine.
4. Soutien au développement durable de la filière bois énergie

Les actions financées	
Maître d'ouvrage	Nature de l'action
Camping du Moulin de Sainte-Anne de Villegly	Etude sur la possibilité d'extension du camping
Commune de Limousis	Etude sur les possibilités de modernisation de la grotte de Limousis
Moulin à Papier	Etude sur la stratégie commerciale et organisationnelle du Moulin à Papier
Moulin à Papier 2	Création d'une salle d'ateliers, aménagement de l'espace hydraulique, communication
Boémia	Modernisation du laboratoire
Camping La Porte d'Autan à Saissac	Modernisation des équipements, amélioration paysagère
Camping La Pujade	Amélioration du camping : aire camping-cars, terrasse, aire de jeux, signalétique
Commune de Fontiers Cabardès	Plantations, création sentier et parcours pédagogique, amélioration de l'éclairage public
La Table de Riquet	Rénovation du lieu dans son intégralité
Gouffre de Cabrespine	Création d'un Spéléo Parc
Maison de la Truffe	Modernisation, création de réalités virtuelles
Commune de Moussoulens	Construction d'une halle
Commune d'Aragone	Réaménagement de la maison du Cabardès
Eaurizon	Modernisation de la base nautique de Puichéric

→ Aucune action n'a porté sur la filière bois énergie.

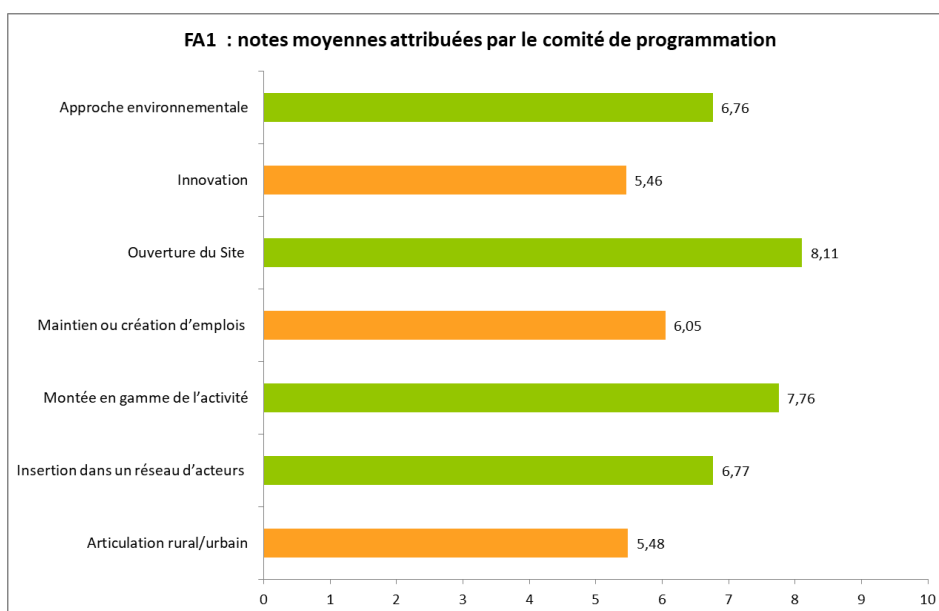
Répartition territoriale des actions de la fiche action 1

Les actions sont essentiellement réparties sur la moitié nord du Pays.



FA1 - Notes attribuées par le comité de programmation lors de la sélection des actions

	Articulation rural/urbain	Insertion dans un réseau	Montée en gamme de l'activité	Maintien ou création d'emplois	Ouverture du Site	Innovation	Approche environnementale	Note moyenne
Camping de Villegly - Etude de faisabilité projet développement	4,00	9,00	7,75	8,00	4,75	3,50	5,75	6,11
Revitalisation et modernisation de la Grotte de Limousis	5,79	1,58	9,74	5,53	4,74	2,11	4,74	4,89
Camping La pujade : Amélioration du complexe	1,84	5,00	5,79	8,68	10,00	2,11	5,53	5,56
Maison de la Truffe : Modernisation	10,00	5,33	8,67	9,33	4,33	5,00	5,00	6,81
Moulin à Papier - Etude pour la relance de l'activité	9,17	10,00	10,00	6,94	9,44	3,06	6,67	7,90
Commune de Fontiers Cabardès : Création d'un village jardin	8,88	1,88	5,71	0,88	8,82	5,35	8,47	5,71
Commune de Moussoulens : Construction d'une halle	5,29	2,06	5,29	0,88	9,71	4,12	3,24	4,37
Camping de Saissac : Amélioration du camping	7,50	9,38	6,25	5,31	4,88	5,00	6,88	6,46
Restaurant le Rivassel	5,53	5,00	9,58	9,21	5,26	5,58	2,95	6,16
Amélioration et innovation du Moulin à Papier	9,29	10,00	10,00	5,71	9,29	6,43	6,79	8,21
Gouffre de Cabrespines	0,00	5,36	5,00	10,00	10,00	9,64	0,00	5,71
Boémia : Développement de l'activité	8,59	2,00	5,88	4,41	7,71	4,24	5,65	5,50
Eaurizon : Modernisation de la base nautique	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Commune d'Aragon : Réhabilitation de la Maison du Cabardès	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Moyenne	6,85	6,18	7,83	6,78	7,78	5,44	5,83	6,67



Les membres du comité de programmation ont globalement noté sévèrement le caractère innovant des actions. Avec une note moyenne de 5,46 sur 10, ce critère, qui est l'un des principes majeurs de LEADER, apparaît relativement mal noté.

De même, l'articulation rural/urbain, dimension essentielle de la stratégie LEADER du Carcassonnais ne dépasse par la note de 5,48 sur 10. Or l'articulation rural-urbain doit être appréciée à l'échelle du programme et non à celle de chaque action. La constitution d'une offre complémentaire (activités de pleine nature, campings, valorisation du patrimoine culturel) à celle de Carcassonne est un élément fort de la complémentarité entre urbain et rural sur le Carcassonnais.

En revanche, la montée en gamme de l'activité et l'ouverture du site sont considérés comme des critères particulièrement bien satisfaits. Ces critères sont aussi plus facile à évaluer directement.

4. Fiche-Action n°2 : Développer une offre économique structurante dans les domaines touristique, agricole et agritouristique, complémentaire à Carcassonne, sur l'ensemble du Carcassonnais.

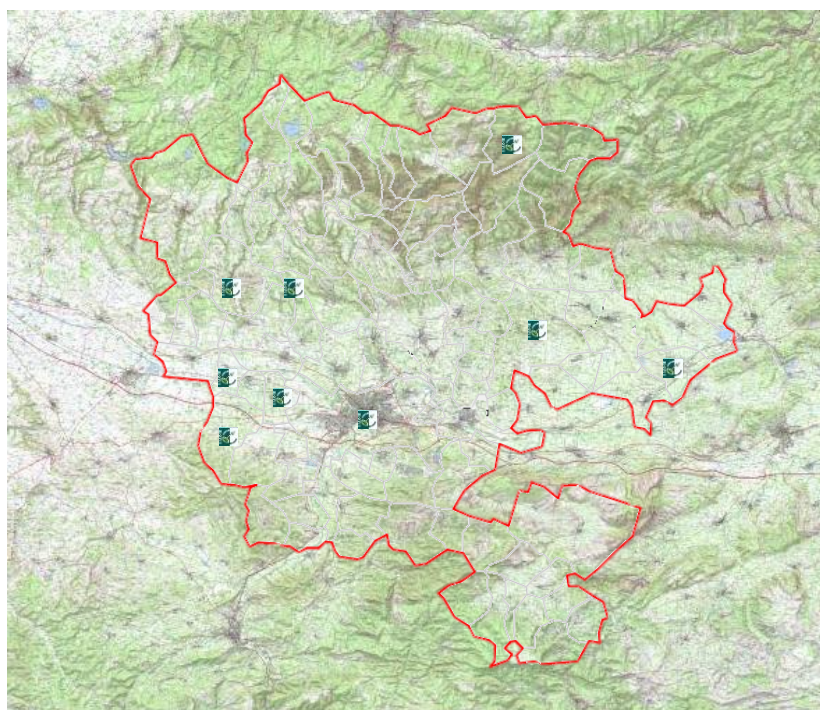
Les opérations attendues :

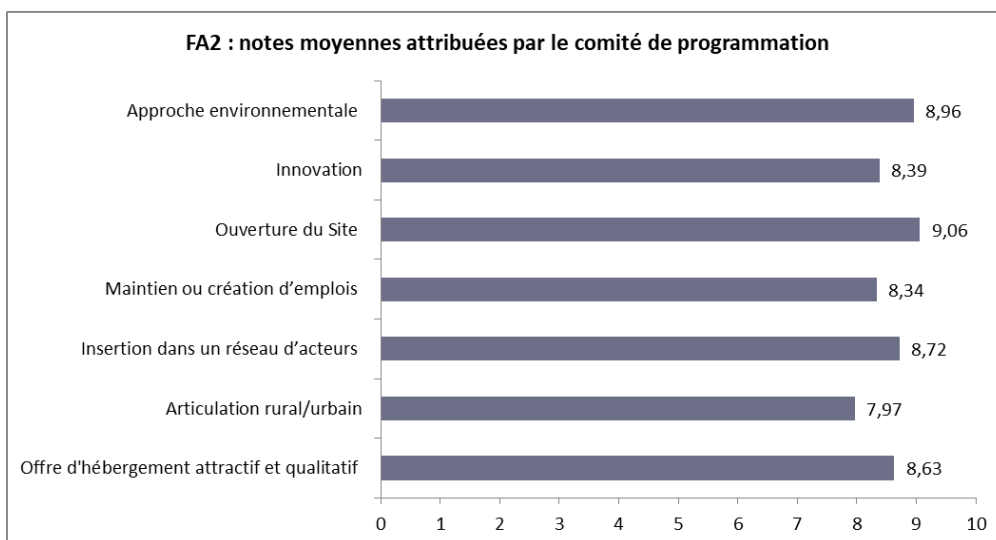
1. Développement d'activités touristiques nouvelles valorisant les atouts « identitaires » du territoire et s'appuyant sur une approche « expérientielle ».
2. Promotion de l'économie circulaire sur le Carcassonnais.
3. Valorisation de la viticulture et du vin en tant que filière économique majeure du Carcassonnais
4. Soutien à l'émergence d'une offre d'accueil et d'hébergement touristique renouvelée, ouverte à l'année.

Maître d'ouvrage	Nature de l'action
Château de Villeneuve	Modernisation de la Maison d'hôtes
L'Abiterala	Création d'un Bistrot de Pays
Château de Puicheric	Rénovation de la Maison d'Hôtes
Association des Trufficulteurs Audois	Communication et aménagement d'un local de stockage
Commune de Villesequelande	Création d'une halte romaine au bord du canal du Midi
Commune d' Arzens	Restructuration de l'ancienne mairie en Bistrot de Pays
Le Mas de l'Ecluse	Création d'un gîte 4 épis
Domaine de Grambaud	Création d'un gîte 4 épis atypique
Domaine de Russol	Création d'un complexe événementiel

Les actions portent toutes sur l'offre d'accueil et d'hébergement, hormis le soutien à l'association des Trufficulteurs Audois.

Répartition territoriale des actions de la fiche action 2





Les notes sont ici nettement plus resserrées, aucune ne se situant en dessous de 8 sur 10.

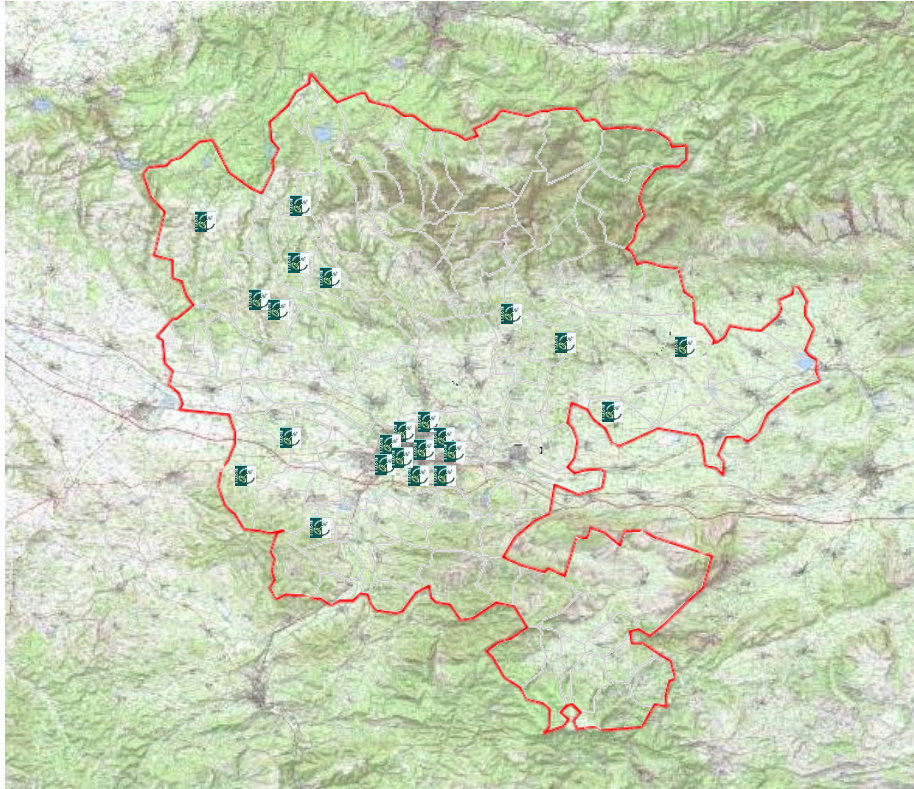
5. Fiche-Action n°4 : Faire connaître, en interne et en externe, les richesses du territoire et de ses productions, pour attirer des visiteurs et des consommateurs.

Les opérations attendues :

1. Structuration de l'accueil touristique et de la visibilité de l'offre sur l'ensemble du Carcassonnais
2. Développement d'une offre culturelle et événementielle diffusée sur le territoire, valorisant le Carcassonnais
3. Promotion collective des différents produits et atouts du territoire
4. Vulgarisation des connaissances sur le patrimoine matériel et immatériel du Carcassonnais auprès des habitants, des touristes et de l'extérieur du territoire

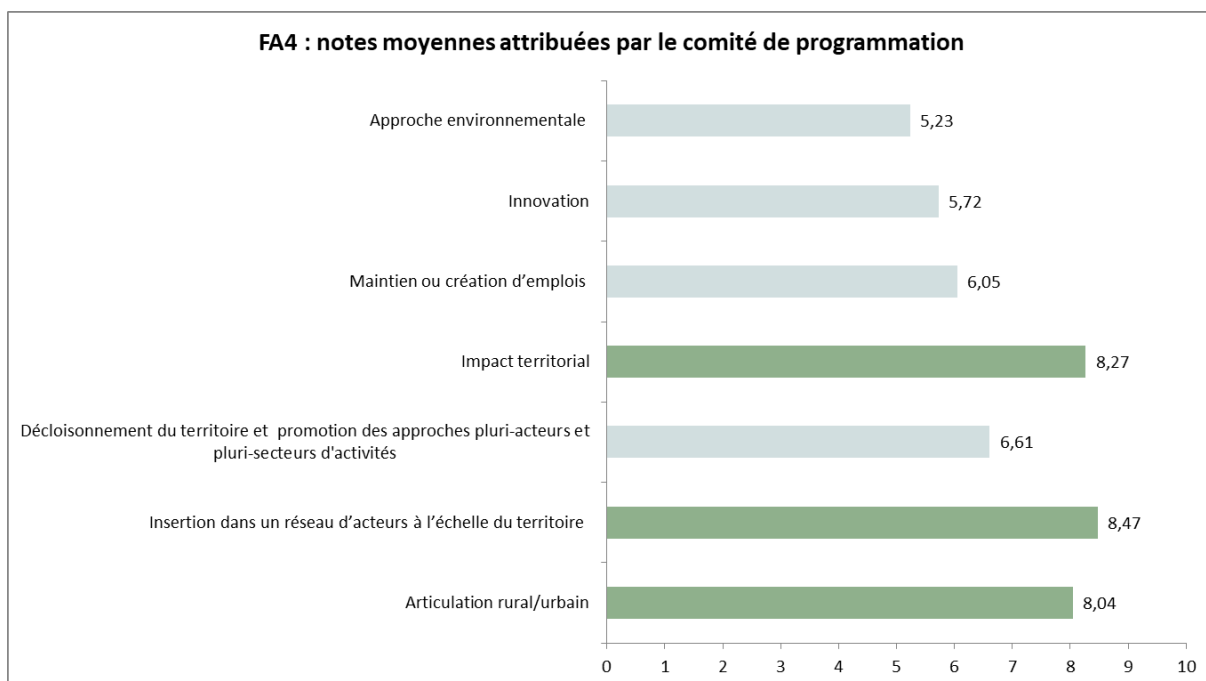
Maître d'ouvrage	Nature de l'action
Camping de Villegly	Plan de communication
Partenariat Moulin à papier Atelier du Livre	Plan de communication
Domaine de Homs	Plan de communication
Nous Paysans	Plan de communication pour la boutique "La Borieta" à Carcassonne
Domaine Le Cruzet	Plan de communication
Domaine Rose et Paul	Plan de communication
Ethnopôle GARAE	Film documentaire "Entendez-vous dans nos campagnes"
Château d'Argères	Plan de communication
ADAOA	Animation commerciale des nouvelles filières agricoles
Carcassonne Agglo	Etude Aide à la mise en place d'un événementiel viticole sur le territoire de Carcassonne Agglo
Agence de voyage SUDFRANCE.FR	Plan de communication
Le Bristol	Valorisation touristique du territoire à travers des écrans
Talents Chez Moi	Plan de communication
OTI Grand Carcassonne Vignoble et découverte	Appui au développement de la démarche "Vignobles et Découvertes"
OTI Montagne Noire	Plan de communication
Radio RCF	Emissions "Balades en Pays Carcassonnais"
Château l'Amiral	Plan de communication
Noisettes de l'Aude	Plan de communication pour les cosmétiques "Secret d'Avelines"
Association Montolieu Village du Livre	Plan de communication
Compagnie Le Chat Barré	Création d'un cabaret champêtre à Fontiers Cabardès
Le Théâtre dans les vignes	Création d'une œuvre théâtrale "Muystères et secrets sur la vie de l'abbé Saunière"
Collection Cérès Franco	Plan de communication
OTI Grand Carcassonne Plan Marketing	Plan marketing de territoire

Répartition territoriale des actions de la fiche action 4



Une dizaine d'actions relevant de cette fiche action 4 sont portées par des maîtres d'ouvrages de Carcassonne, mais l'impact de ces actions concerne l'ensemble du territoire.

De par la nature de ses objectifs, la fiche-action 4 concentre les actions ayant un rayonnement large.



Les notes moyennes attribuées sont ici plus contrastées, avec une forte prééminence de l'effet réseau et de l'impact territorial, mais également de l'articulation rural/urbain. Ceci n'est pas étonnant compte tenu du grand nombre d'actions ayant une dimension territoriale élargie.

En revanche, l'approche environnementale, ou encore l'innovation, sont beaucoup moins bien notées.

La question de l'excellence :

« La lourdeur des procédures rebute un certain nombre de porteurs de projets et limite à ceux qui ont déjà cette culture et cette capacité. C'est le prix à payer pour faire de l'excellence, et par définition ce n'est pas pour tout le monde. »

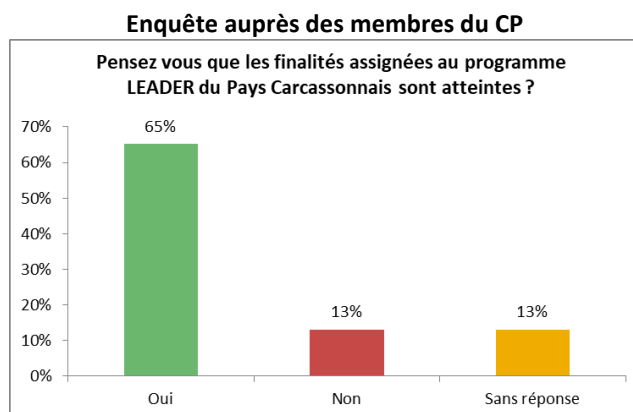
LES IMPACTS

Les effets attendus lors de la construction de la stratégie LEADER :

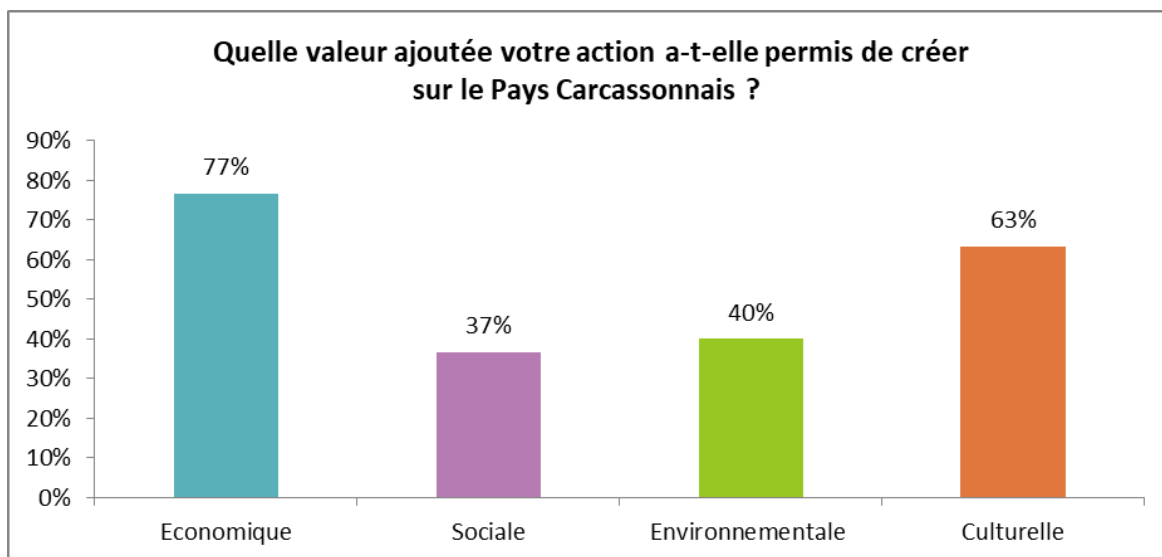
- L'offre touristique est modernisée et son attractivité renforcée.
- Les patrimoines sont mieux connus, valorisés et protégés.
- La fréquentation touristique est mieux répartie (extension de la saisonnalité et meilleure répartition géographique).
- Le maillage des services et commerces de première nécessité est renforcé.
- La production agricole locale est valorisée.
- Les paysages sont restaurés et valorisés.
- Les outils de coopération entre acteurs sont renforcés.
- Les offres de produits et de prestations sont innovantes et inédites.
- les réalités, les richesses et les potentialités du territoire sont mieux connues des habitants et des visiteurs.
- La mise en lien en interne et l'identification du territoire en externe est favorisée.

Compte tenu de la nature des actions, de leur répartition territoriale, et des exigences de qualité qui ont présidé à leur sélection, ces effets attendus ont été, pour la plupart, largement atteints.

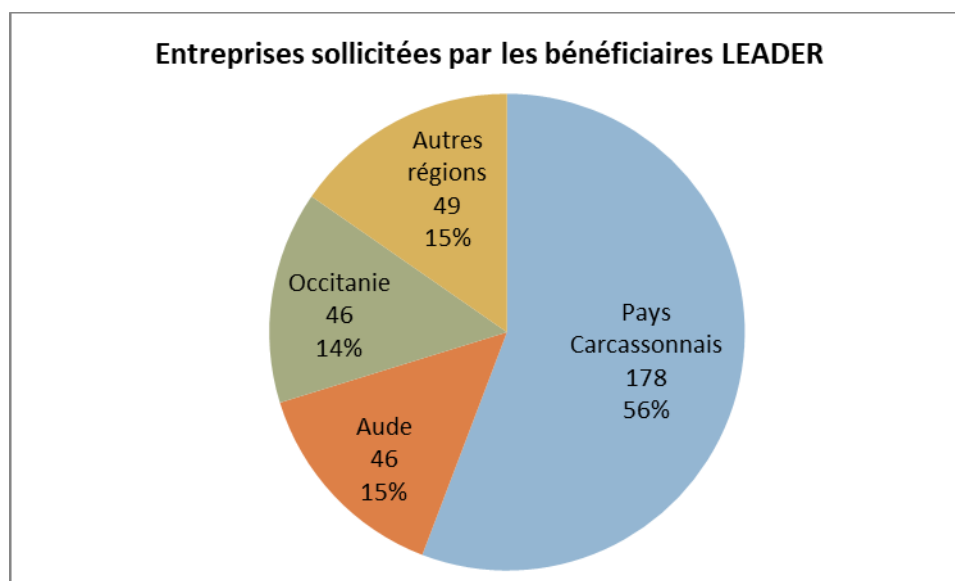
C'est aussi ce qu'estiment, à plus de 65%, les membres du comité de programmation qui affirment que les finalités de LEADER sont atteintes grâce à la mise en œuvre des actions financées.



Pour les bénéficiaires, la principale valeur-ajoutée perçue de LEADER pour le Pays est économique. Et en effet, au regard des actions financées et de la nature des maîtres d'ouvrage, ce sentiment est objectivement vérifié. La dimension culturelle de LEADER est également fortement reconnue du fait des nombreuses actions culturelles, auxquelles on peut sans doute ajouter l'œnotourisme, ou encore la valorisation du patrimoine, qui renvoient aussi, d'une certaine manière, à la culture locale.

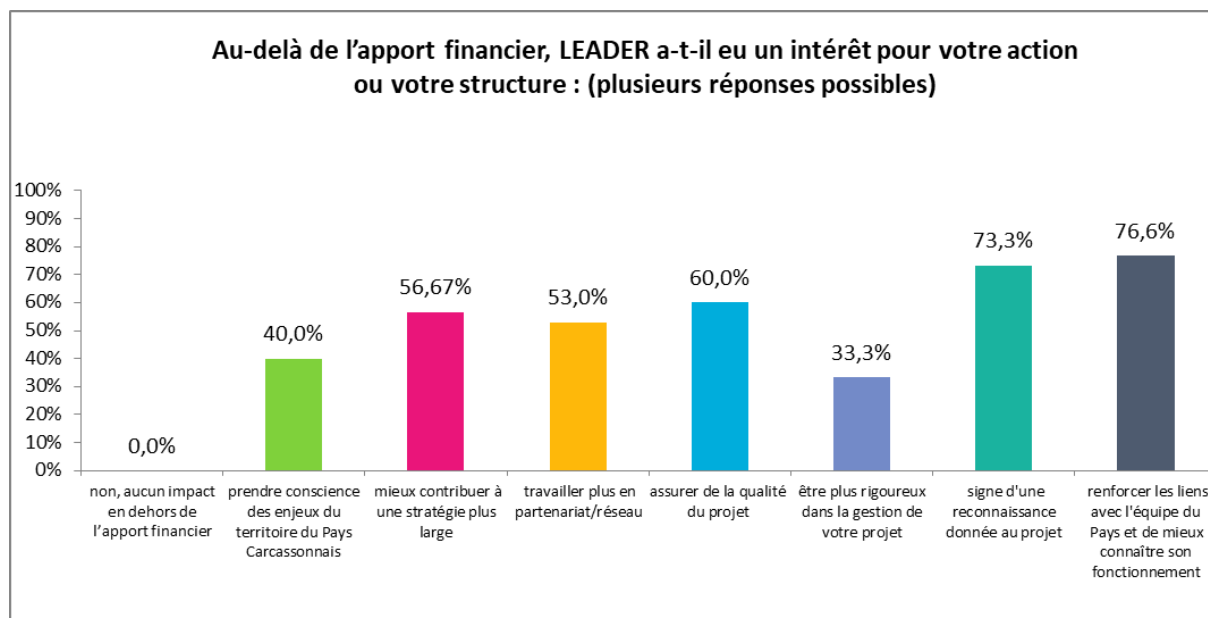


L'impact économique peut également être estimé par les retombées sur les entreprises locales. Un décompte des entreprises sollicitées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de leur action, réalisé par l'équipe LEADER, permet d'identifier 320 entreprises dont 178, soit 56% sont implantées au sein du Pays Carcassonnais.

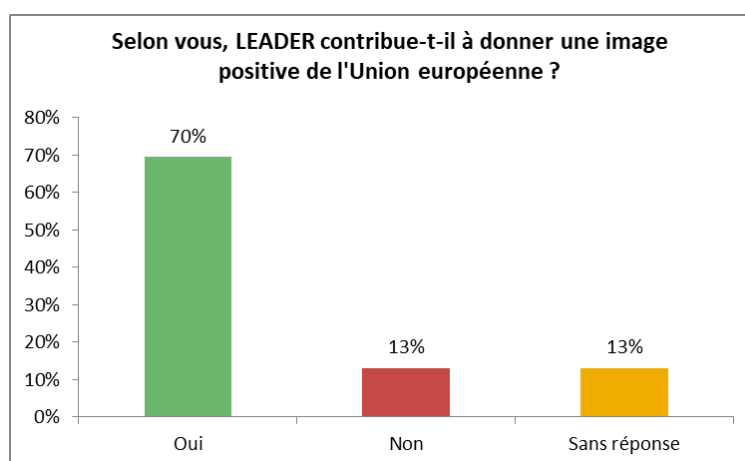


Au-delà de son évident intérêt financier pour les bénéficiaires, le programme LEADER génère de nombreuses plus-values : il contribue à la cohésion du territoire en consolidant la dimension « Pays » (liens avec l'équipe, contribution à une stratégie plus large) ; il permet une vraie montée en gamme des équipements et services ; il favorise l'effet réseau.

L'attribution du soutien européen via LEADER est également considéré comme une marque de reconnaissance de la pertinence et de la qualité des projets.



Pour les bénéficiaires, comme pour les membres du comité de programmation, le programme contribue à donner une bonne image de l'Union européenne.



Ce taux important est à mettre en perspective avec l'accompagnement fourni par l'équipe, qui minimise les contraintes inhérentes à LEADER pour les porteurs de projets.

1. L'innovation

L'innovation est l'une des dimensions fondatrices du programme LEADER.

Cette notion fait débat au sein du comité de programmation dont les membres l'appréhendent de diverses manières.

Le DOMO précise les différentes formes que peut prendre l'innovation et précise que celle-ci peut concerner :

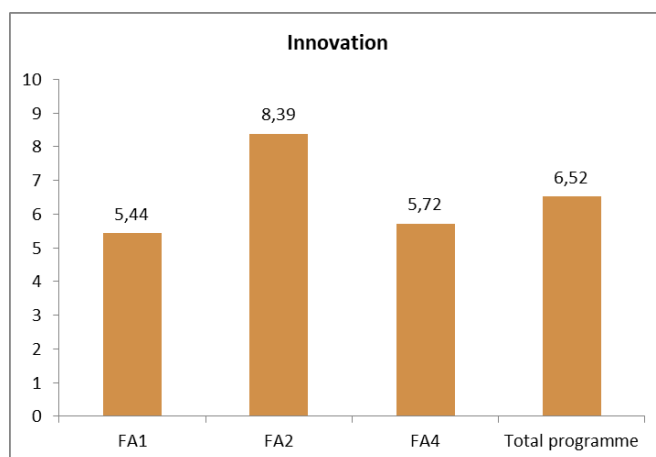
- la mise en œuvre de nouvelles actions, l'émergence de nouveaux produits et services incorporant la spécificité de la zone locale ;
- la mise en œuvre de nouvelles méthodes permettant d'allier les moyens humains, naturels et financiers, donnant lieu à une meilleure utilisation du potentiel endogène ;
- l'association et les liens entre des secteurs économiques traditionnellement séparés ;
- la mobilisation de formes originales d'organisation et de participation de la population locale au processus décisionnaire et à la mise en œuvre du projet ;
- la prise en compte de nouveaux enjeux, de nouvelles thématiques pour le territoire ;
- L'innovation peut concerner la transposition de méthodes ou actions existant ailleurs et aillant fait leurs preuves, mais qui sont nouvelles pour le territoire.

Cette définition, large, de l'innovation correspond aux attendus du programme.

Pour les membres du comité de programmation, « (les actions) ont été toutes innovantes dans des domaines différents et variés (économique, culturelle,...) »

Mais surtout, pour la plupart d'entre eux, c'est le programme dans son ensemble et les modalités de sa mise en œuvre qui sont innovants.

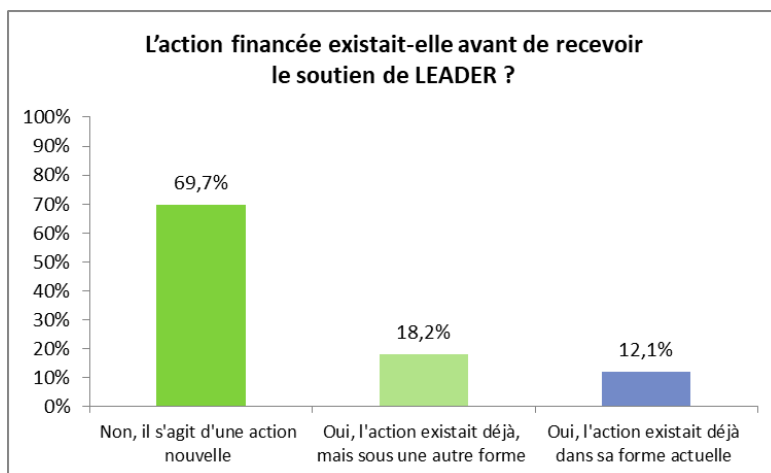
Appréciation des membres du CP
Notes moyennes attribuées



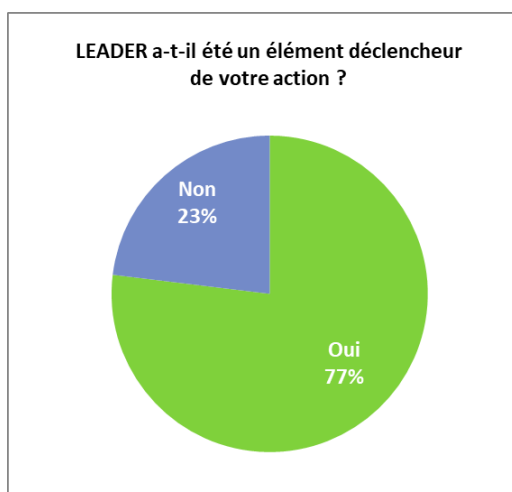
« C'est déjà en soi innovant d'aller chercher et soutenir des projets sur des territoires ruraux ».

Dans près de 70% des cas, l'action n'existait pas avant sa prise en compte pas le programme.

Pour 18%, elle existait mais LEADER lui a donné plus d'ampleur et a permis une montée en gamme.



Autre mesure de l'innovation, le rôle de LEADER dans le « passage à l'acte ». Pour 77% des bénéficiaires, le programme a été l'élément déclencheur de l'action et 89% n'auraient pas pu réaliser leur action sans LEADER. Les 11% restant auraient engagé leur projet mais avec moins d'ambition et des exigences qualitatives plus réduites.



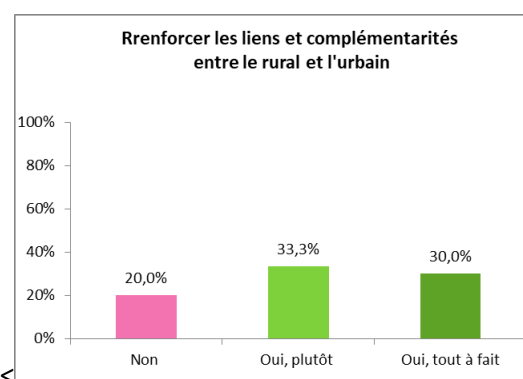
2. Les liens.

La notion de liens est au cœur de la stratégie du GAL Carcassonnais.

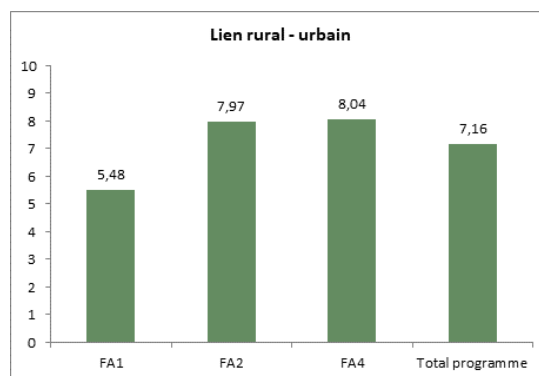
1) Le lien rural – urbain

Le lien rural-urbain d'abord apparaît renforcé par nombre d'actions : la promotion du territoire, mais également la valorisation des produits locaux, ou encore les structures d'accueil et d'hébergement qui constituent une offre complémentaire à celle de Carcassonne. Il est reconnu par 63% des membres du comité de programmation, qui par ailleurs, attribuent la note moyenne de 7 sur 10 lors de l'examen des dossiers.

L'impact de LEADER selon les bénéficiaires



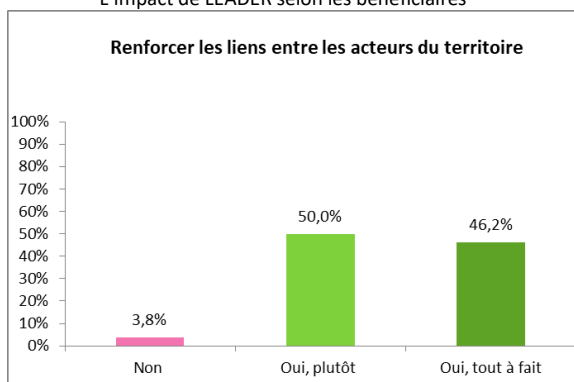
Notes moyennes attribuées par le comité de programmation



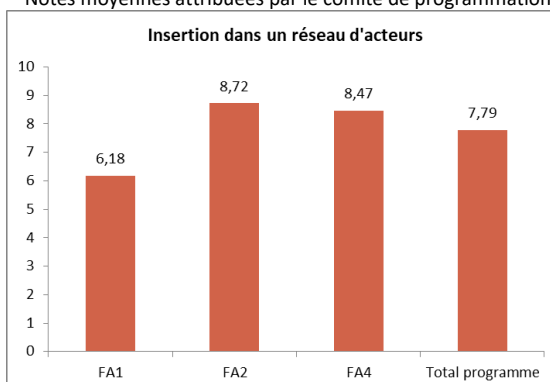
2) Les liens entre acteurs

96% des bénéficiaires estiment que LEADER leur a permis de renforcer les liens entre les acteurs du territoire, et la note moyenne attribuée aux projets par le comité de programmation sur cet objectif atteint 8 sur 10.

L'impact de LEADER selon les bénéficiaires



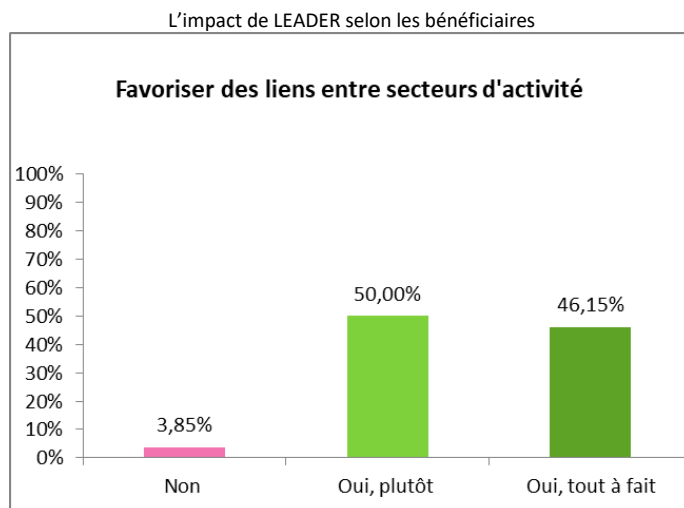
Notes moyennes attribuées par le comité de programmation



Ces appréciations très positives débouchent sur des demandes encore plus fortes : lors de l'atelier d'évaluation, les porteurs de projets ont regretté le manque de rencontres et de liens entre eux. Ils ont salué avec beaucoup d'intérêt l'atelier comme un temps de rencontre et d'interconnaissance qu'ils souhaitent pouvoir renouveler régulièrement pour créer/renforcer des liens et envisager des mutualisations.

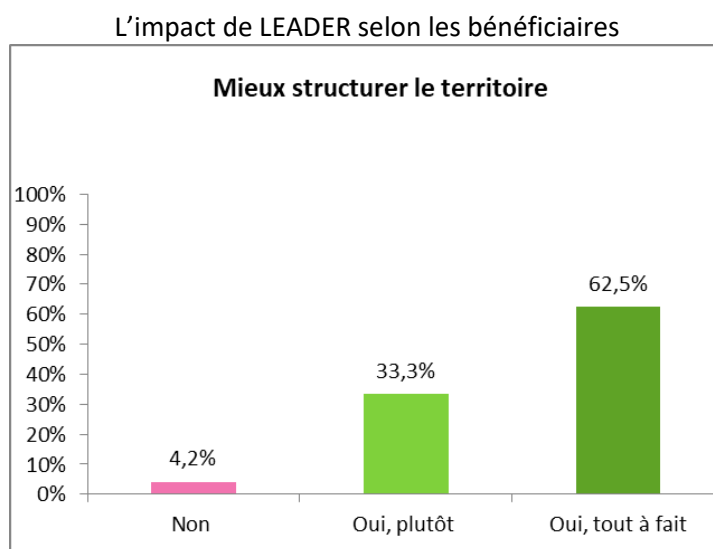
3) Les liens entre secteurs d'activité

Les liens entre secteurs d'activité sortent également renforcés du programme LEADER : tourisme et viticulture grâce à l'œnotourisme, tourisme et culture, tourisme et patrimoine naturel.



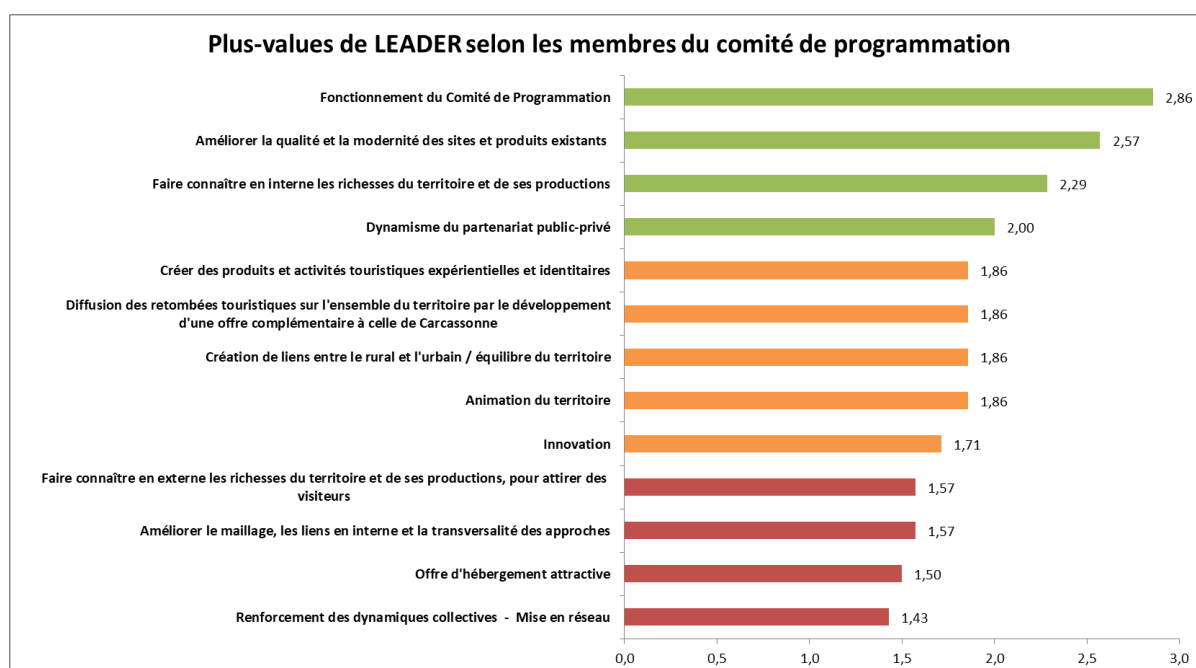
4) Les liens institutionnels et la structuration du territoire

Enfin, les liens avec les intercommunalités, affirmés dès le début avec en particulier la réservation d'enveloppes permettant d'apporter des contreparties nationales aux projets privés, mériteraient pourtant d'être renforcés afin de mieux articuler les stratégies.



5) La plus-value de LEADER selon les membres du comité de programmation.

L'évaluation de la plus-value de LEADER pour le Carcassonnais par les membres du comité de programmation montre des appréciations très positives, bien que parfois contrastées : Ainsi le fonctionnement du comité de programmation et le dynamisme du partenariat public-privé apparaissent comme des plus-values importantes en termes d'animation et de gouvernance. La montée en gamme des sites et produits existants est également un point très bien noté. Tout en restant positifs, les sujets les moins bien notés sont relatifs à la mise en réseau des acteurs.



SYNTHESE

Point forts	Marges de progrès
<p>Le portage du GAL et de la stratégie LEADER par le Pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure associative souple. • Indépendante. • Compétente sur un territoire cohérent au-delà des limites des EPCI. 	
<p>Une cellule de gestion et d'animation performante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme de l'animation, proximité du terrain et des acteurs locaux. • Absence de turn-over et stabilité de l'équipe. • Rigueur de la gestion, mise en place d'outils, • Accompagnement et suivi des porteurs de projets. Rôle facilitateur, de catalyseur. 	
<p>Le fonctionnement du comité de programmation</p>	Diminuer l'absentéisme
<p>Le soutien financier des EPCI à travers des règlements spécifiques.</p>	<p>Liens entre la stratégie LEADER et projets de territoires (EPCI, CD 11, SCOT,...).</p> <p>Liens entre le GAL et les instances de concertation existantes (conseil de développement, conseils de territoire,...).</p>
<p>L'effet levier du programme, exemplarité, entraînement.</p>	
<p>Un rythme de programmation soutenu et un taux de consommation important.</p>	La coopération (une action autour du canal du Midi)
<p>L'équilibre territorial des actions</p>	La mise en réseau des bénéficiaires.
<p>La diversité des thèmes et la transversalité des approches.</p>	<p>L'absence d'actions dans certains domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filière bois énergie, • Économie circulaire.
<p>L'innovation</p>	Absence d'appels à projets, par exemple dans le champ des métiers d'art
<p>La montée en gamme de l'offre d'accueil et d'hébergement.</p> <p>De nombreux investissements matériels.</p>	La faible prise en compte de l'environnement et de la transition climatique et énergétique.
<p>Le nombre important de bénéficiaires privés.</p>	
<p>La communication autour du programme et sur les actions financées.</p>	

VERS UNE NOUVELLE GENERATION LEADER

Un nouveau programme LEADER va être mis en place pour la période post 2022. La région va lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin que les territoires candidats puissent se positionner. Cet AMI sera publié lorsque le programme régional FEADER 2021-2027 du Plan Stratégique National (PSN) pour la PAC sera validé.

Le Pays Carcassonnais devra travailler sur un nouveau projet LEADER articulant les attentes de la région (elles-mêmes s'inscrivant dans le cadre national et européen) et les enjeux du territoire. Il s'agira bien évidemment de tenir compte des enseignements de l'évaluation.

Ainsi, et sans préjuger des orientations à retenir, qui devront être précisées dans le cadre d'une démarche participative, plusieurs éléments devront faire l'objet d'une attention particulière :

- La gouvernance.
 - Constituer un comité de programmation représentatif de l'ensemble de thématiques présentes dans le programme et en capacité de relayer efficacement le programme sur le territoire.
 - Chercher à plus et mieux mobiliser les membres du comité de programmation.
 - Établir un règlement prévoyant les modalités de remobilisation ou de remplacement des membres défaillants

- L'animation.
 - Renforcer la mise en réseau des bénéficiaires et des acteurs locaux.
 - Mettre en place certaines mesures par le biais d'appels à projets.

- La structuration du territoire
 - Articuler la stratégie LEADER avec les stratégies des intercommunalités et faire du programme un outil complémentaire à celles-ci.

- Les dimensions transversales.
 - Intégrer de manière forte la lutte contre le changement climatique et l'environnement, en phase avec le Pacte Vert européen (« Green deal »).

- Les thématiques.
 - Elles dépendront de la stratégie LEADER « revisitée », mais il importe de conforter les dynamiques mises en place, et de les compléter avec, par exemple :
 - Le développement et la mise en réseau des métiers d'art.
 - ...

- La coopération
 - Bien que souvent complexe à mettre en œuvre, la coopération est une dimension forte de LEADER. Dans certains domaines, la coopération européenne peut être un élément intéressant d'une stratégie de développement rural. La proximité de l'Espagne est peut-être ici une opportunité à saisir.